

## DOSSIER

# La propriété intellectuelle : un outil au service de la stratégie d'entreprise



**LES ACTIONS DE LA CCI**

Devenez lauréats des Trophées de l'entreprise

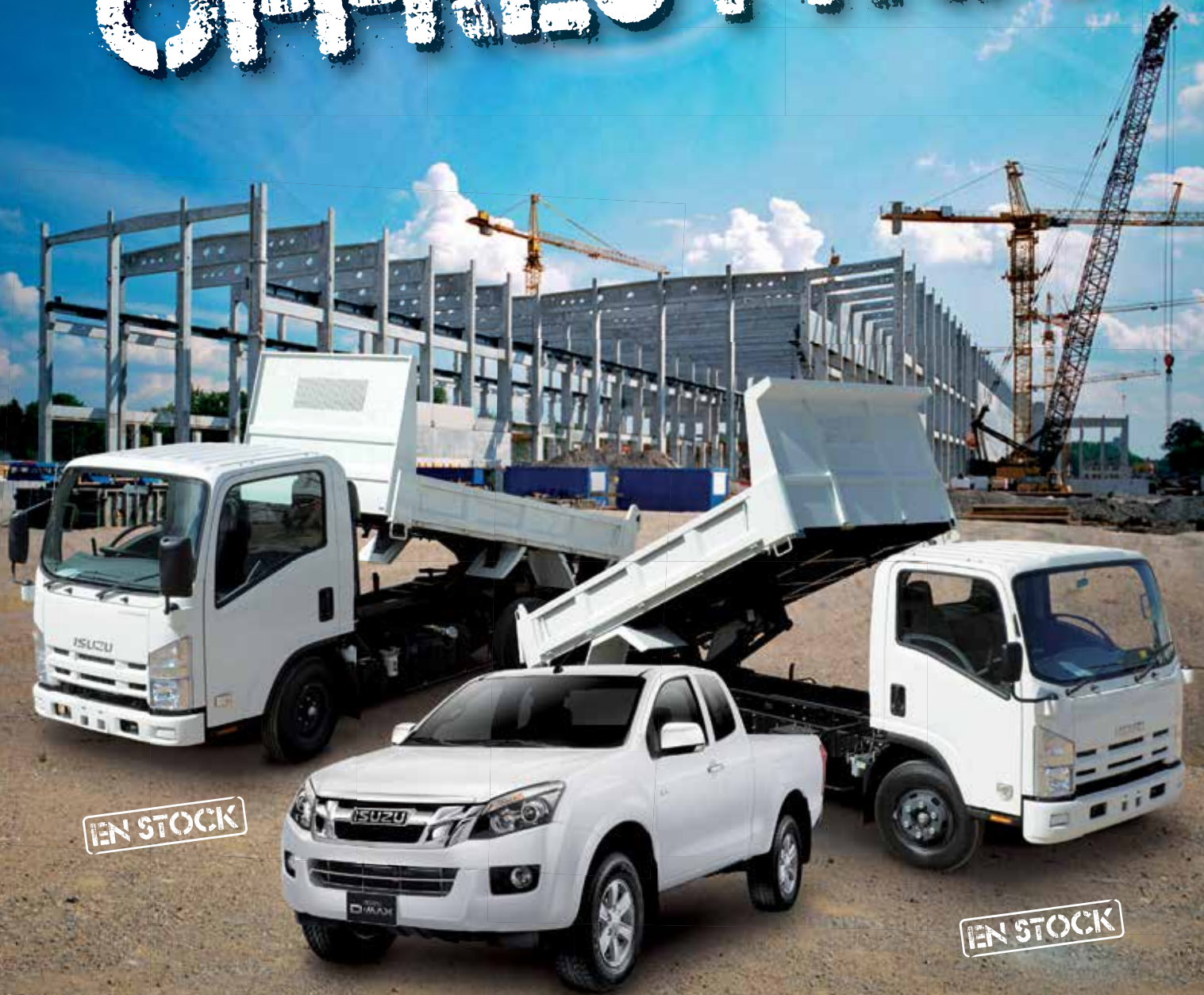
**ÉCONOMIE**

Desserte aérienne : à ciel ouvert !

ROBUSTESSE - FIABILITE - PERFORMANCE

# ISUZU

## OFFICIERS PROS



**ISUZU  
TRUCK 3,5T**

AU PRIX EXCEPTIONNEL DE

**4 195 000 F<sup>HTGI</sup>\***

**NOUVEAU ISUZU D-MAX**  
DISPONIBLE EN SIMPLE OU DOUBLE CABINE

À PARTIR DE

**2 995 000 F<sup>HTGI</sup>\*\***

**ISUZU  
TRUCK 8T**

AU PRIX EXCEPTIONNEL DE

**5 895 000 F<sup>HTGI</sup>\*\*\***

 **MENARD**  
AUTOMOBILES-cfaogroup.com

**ISUZU PRO** Jérôme Cervilla au **72 01 72**

\*hors pack livraison (20.000 Frs) et Pack Administration (28.100 Frs) - \*\*hors pack livraison (20.000 Frs) et Pack Administration (27.500 Frs) - \*\*\*hors pack livraison (20.000 Frs) et Pack Administration (36.500 Frs)



# Sommaire

## La propriété intellectuelle : un outil au service de la stratégie d'entreprise

p22



### Actualités

Penser le commerce de demain p4

### Les actions de la CCI

Devenez lauréats des Trophées de l'entreprise p5

La CCI simplifie les démarches des entrepreneurs p6

### Portrait d'élus

Samuel Hnepeune, la voie du dialogue p8

## AU CŒUR DE L'INNOVATION

À la recherche du bien-être avec la balnéothérapie active

p10



### L'actualité des entreprises

p12-13-14

### Création d'entreprise

Une préparation adaptée pour les concours de l'enseignement p16

### Économie

Desserte aérienne : à ciel ouvert ! p18

Les brèves du Pacifique p19

### Provinces

Province Nord : la commande publique dynamise le développement territorial p20

### Économie numérique

La fibre optique se déploie sur le territoire p28

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Charte Chantier vert : de plus en plus d'adhésion

p30



### Fiche pratique

Devis et facture : tout ce qu'il faut savoir p32-33

### Formation

Le management par objectifs : amplificateur de performance ! p35

C'est officiel p36

Repères économiques p37

Foire aux questions  
Échéances fiscales et sociales p38

Reprise d'entreprises p41

Foires & salons p41

Revue de presse p42

Le CCI Info est publié par la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, 15 rue de Verdun, BP M3, 98 849 Nouméa cedex, tél. 24 31 00, fax 24 31 31 - Site Internet : www.cci.nc - Directrice de publication : Jennifer Seagoë - Comité de rédaction et coordination: Françoise Bonnet Crestani, Sidonie Ganatchian - Rédaction : Anne-Charlotte Cocault - Françoise Bonnet Crestani, Marianne Page, Nathalie Vermorel - Coordination rédaction : Rezo Réalisation : Concept - Régie publicitaire : Rezo, tél. 28 63 01 - Responsable publicité : Yann Milin, tél. 77 19 72 Impression : Artypo Ducos, tél. 28 32 99 - Tirage : 13 100 exemplaires - Le CCI Info est distribué aux ressortissants de la CCI-NC. Toute reproduction intégrale ou partielle de la présente publication est interdite sans l'autorisation expresse à obtenir auprès du directeur de publication.



## Édito

JENNIFER SEAGOË  
Présidente de la CCI-NC

3

Chefs d'entreprise, créateurs, porteurs de projet, la propriété intellectuelle est un enjeu important, qu'il s'agisse de protéger vos marques, brevets ou droits d'auteur sur le marché intérieur calédonien ou de vous développer à l'international. À l'heure où la Nouvelle-Calédonie construit sa stratégie territoriale de l'innovation qui permettra l'émergence de nouvelles filières et élargira les perspectives à l'export, le sujet de la protection intellectuelle sur notre territoire est donc particulièrement d'actualité. Nos conseillers viennent d'être formés sur ce sujet et peuvent dorénavant vous informer et vous orienter vers les solutions adaptées à vos besoins. N'hésitez pas à les contacter. Le dossier de cette édition du CCI Info est consacré à ce sujet primordial pour votre développement.

Je suis particulièrement heureuse de vous annoncer que nous lançons ce mois-ci avec *Les Nouvelles calédoniennes*, la 3<sup>e</sup> édition des Trophées de l'entreprise. À travers ce concours, nous n'avons qu'une ambition : mettre en pleine lumière les hommes et les femmes qui à la tête de leur entreprise font avancer l'économie calédonienne.

Soyez nombreux à y participer.

Bonne lecture.

## 35 %

Depuis le 5 février, Aircalin applique sur son réseau régional (billets émis au départ de Nouméa, Wallis et Tahiti) une baisse de 35 % de sa surcharge carburant et une réduction de 20 % de cette dernière concernant le Cargo. Deux facteurs expliquent cette bonne nouvelle pour les usagers : la baisse continue des cours du carburant et les bons résultats de la compagnie calédonienne. Résultats qui ont déjà permis à Aircalin de baisser ses tarifs en 2015. Une politique commerciale attractive avec des promotions tarifaires jusque-là inédites, qui est amenée à être reconduite en 2016.

En savoir plus : [www.aircalin.com](http://www.aircalin.com)

## Les petits déjeuners de l'EGC

Le 22 mars, Jennifer Seagoe, présidente de la CCI, et les étudiants de l'École de gestion et de commerce recevaient Frédéric Martin, directeur général ENGIE France réseaux – acteur mondial de l'énergie qui compte 152 900 collaborateurs dans le monde pour un CA en 2014 de 74,7 milliards d'euros. Une rencontre exceptionnelle qui a permis aux étudiants d'échanger avec cette personnalité du monde économique sur les enjeux énergétiques et environnementaux.

En savoir plus : [EGC – tél. 24 31 40](tel:243140) / [egc@cci.nc](mailto:egc@cci.nc) / [www.egc.cci.nc/](http://www.egc.cci.nc/) / [EGC Pacifique Sud](#)



## Pleins feux sur l'industrie locale

La 4<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'industrie, organisée par la FINC du 11 au 14 mai prochain, a pour vocation de faire découvrir au grand public, et tout particulièrement aux jeunes Calédoniens, le monde industriel du territoire, ses métiers, ses produits et sa place dans la vie quotidienne et économique locale. Deux moments clés à ne pas manquer pendant cette semaine : la découverte des 7 filières de l'industrie locale au Salon de l'industrie calédonienne à la Maison des artisans de Nouville, et des visites d'entreprises sur Nouméa, Grand Nouméa et Koné. La CCI sera présente au salon.

En savoir plus : [www.finc.nc](http://www.finc.nc)

## Penser le commerce de demain

Le secteur commerce, avec ses 4 300 entreprises, ses 10 000 emplois et ses 55 milliards de recettes fiscales, a profondément évolué et continue sa mutation. Afin de faire le point sur sa situation actuelle et d'envisager les solutions pour pérenniser et redynamiser le secteur, la CCI organise **jeudi 24 mai les Assises du commerce** qui réuniront une centaine de participants (commerces et institutions). Tous les commerçants pourront exprimer en amont, au travers d'une enquête - qui sera disponible sur [www.cci.nc](http://www.cci.nc) - leurs attentes et leurs besoins. Parmi les thématiques qui seront abordées lors de ces assises : le commerce de brousse, le soutien et la pérennisation du commerce (politiques publiques, dispositifs d'aides...) ou encore le commerce de demain (centre-ville moderne, commerce durable...).

En savoir plus :  
[nc-eco@cci.nc](mailto:nc-eco@cci.nc)  
[www.nc-eco.nc](http://www.nc-eco.nc)

les assises  
du commerce

## L'écomobilité au cœur du prochain rendez-vous de l'économie

Entreprises et collectivités : il est temps de vous engager dans le management de la mobilité ! L'organisation des déplacements au sein de vos structures, leur optimisation, la prévention des accidents du travail – rappelons que la première cause d'accidents du travail est le risque routier – la diminution des gaz à effet de serre, l'impact économique sont autant d'objectifs que vous permet d'atteindre la mise en place de démarches de management de la mobilité. Pour vous accompagner, le gouvernement, l'ADEME, le CTME et la CCI vous proposent une semaine placée sous le signe de l'écomobilité du 18 au 21 avril (voir le *CCI Info* de mars 2016) qui se terminera par un rendez-vous de l'économie le jeudi 21 avril à 18h, à l'auditorium de la CCI. Des experts vous parleront des enjeux liés à l'écomobilité et des témoignages d'entreprises déjà engagées dans cette démarche éclaireront leurs propos.

Informations et réservations : [Tél. 24 31 00](tel:243100) / [com@cci.nc](mailto:com@cci.nc)

## Les produits locaux à l'honneur des formations culinaires

Les 14 et 15 mars, une formation culinaire animée par deux accompagnateurs itinérants de la CCI, financée par la province Sud, s'est déroulée à Thio avec une dizaine de participants des tribus de St Paul, Koua et St Michel sur le thème de l'anguille et de la patate douce. Pour les participants les objectifs étaient nombreux : proposer aux visiteurs de nouvelles recettes attractives en utilisant les produits locaux et préparer la prochaine Fête de la montagne. Comme à chaque fois, les spécificités des structures accueillantes - matériel disponible et produits locaux - sont prises en compte dans l'organisation et le déroulement de la formation. « *C'est donc avec la cuisine au feu de bois, l'anguille, la patate douce, les fleurs de bananier, les feuilles de manioc, la papaye verte (entre autres ingrédients) que nous avons donc dû composer pour concocter de nombreuses recettes : rillettes d'anguille, choucroute d'anguille à la papaye, petits pains à la patate douce, papaye verte farcie aux feuilles de manioc et de patate douce...* » raconte Éric Fauvellière de la CCI.

# Devenez lauréats des Trophées de l'entreprise

**Chefs d'entreprise, la CCI et Les Nouvelles calédoniennes vous invitent à participer à la 3<sup>e</sup> édition des Trophées de l'entreprise. Innovation, Création d'entreprise, Économie circulaire/Environnement, Entreprise numérique, Exportation : il ne vous reste plus qu'à choisir la ou les catégories dans lesquelles faire concourir votre entreprise !**



Ils ont été les lauréats des Trophées de l'entreprise 2014 : Recy' verre pour l'environnement, Case Chalet Concept pour la création d'entreprise, Sifrais pour l'innovation et le dynamisme économique, Bluecham pour l'entreprise numérique, Aedes System pour le coup de cœur du jury et Henri Colonne pour le manager de l'année.

**D**epuis leur lancement en 2012, les Trophées de l'entreprise - le plus grand concours économique du territoire tant par le nombre d'entreprises participantes (119 en 2014) que par l'ampleur de l'événement et sa couverture médiatique - mettent en avant des entreprises calédoniennes, des réussites, des innovations et des parcours d'entrepreneurs. Ce concours, dont la BCI est pour la deuxième fois le partenaire principal, permet de valoriser ce formidable esprit d'entreprise qui caractérise les femmes et les hommes qui font avancer l'économie du territoire. Ouvert à toutes les entreprises calédoniennes - quels que soient leur forme juridique, leur activité et leur régime fiscal - la saison 2016 des Trophées est riche de cinq catégories, chaque entreprise pouvant choisir une ou plusieurs catégories dans lesquelles concourir.

### 5 catégories, 5 trophées

**Le Trophée de l'innovation** récompensera l'entreprise qui aura mis en place une action spécifique, dynamique et innovante dans un des domaines suivants : gestion des ressources humaines, technique, approche du

marché, utilisation des techniques d'information et de communication.

**Le Trophée de la création d'entreprise** est ouvert à toutes les entreprises créées depuis moins de deux ans. Il vise à récompenser le créateur d'entreprise qui aura le mieux démontré son courage dans la création, son appréciation du projet (connaissance du marché, des clients,...) et son impact sur son environnement.

**Le Trophée de l'économie circulaire/environnement** récompensera l'entreprise qui se démarquera dans la mise en place d'une ou plusieurs actions en faveur de l'économie circulaire. Les trois domaines d'action de l'économie circulaire étant la production et l'offre de biens, une consommation économique et citoyenne, et une gestion des déchets avec le recours prioritaire au recyclage.

**Le Trophée de l'entreprise numérique** récompensera une entreprise ayant développé un nouveau service ou un produit innovant par l'utilisation d'une solution numérique, proposé depuis plus de 3 mois.

**Le Trophée de l'exportation**, nouveau venu dans le concours, récompensera une entreprise dynamique à l'exportation.

Cette catégorie est ouverte aux TPE, PME primo exportateurs ou entreprises expérimentées qui se sont ouvertes au marché international.

### 3 prix hors concours

**Le Prix du manager de l'année** sera décerné à une personnalité dont les actions ont contribué de manière favorable à l'économie calédonienne.

**Le Coup de cœur TPE** récompensera une TPE qui aura concouru dans l'une des 5 catégories et se sera démarquée par son originalité, sa performance, son projet de développement ou toute autre raison qui aura retenu l'attention du jury.

Et, enfin, **le Coup de cœur du public** récompensera une entreprise parmi les 15 finalistes, toutes catégories confondues, pour laquelle le public calédonien aura le plus voté sur la page Facebook dédiée aux Trophées de l'entreprise 2016.

### Comment participer

Les dossiers de candidature seront disponibles dans les agences CCI du territoire et également téléchargeables sur les sites [www.cci.nc](http://www.cci.nc) et [www.lnc.nc](http://www.lnc.nc)

Après une phase de pré-sélection réalisée par la CCI, 3 finalistes seront retenus pour chaque catégorie. Les candidats pré-sélectionnés seront invités à soutenir leur dossier devant un jury composé d'acteurs économiques du territoire qui sélectionnera les lauréats ainsi que les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix de chaque catégorie. Les résultats seront ensuite proclamés au mois d'octobre lors de la remise des Trophées, devant un public composé d'acteurs du monde économique calédonien.

### En savoir plus :

[trophees@cci.nc](mailto:trophees@cci.nc)  
[www.cci.nc](http://www.cci.nc) - [www.lnc.nc](http://www.lnc.nc)



# La CCI simplifie les démarches des entrepreneurs

Le Centre de formalités des entreprises (CFE) de la CCI est dorénavant un relais de la CAFAT et de la Direction des services fiscaux pour les nouveaux entrepreneurs. De nouveaux services qui s'inscrivent dans le projet de mise en place du guichet unique, inscrit dans le Plan stratégique de développement de la CCI.



6

**E**n plus du contexte économique délicat et d'une réglementation particulièrement complexe, les chefs d'entreprise calédoniens sont également confrontés à des formalités fastidieuses liées aux démarches administratives. Face à ce constat, Jennifer Seagoe, présidente de la CCI, et l'ensemble des élus ont souhaité agir pour redonner confiance aux entrepreneurs en favorisant la création d'un terrain propice qui les aide à concrétiser leurs idées et leurs projets. Une volonté inscrite dans le Plan stratégique de développement 2015/2019 de la Chambre. Pour Jennifer Seagoe, « *les chefs d'entreprise perdent un temps trop précieux dans les démarches administratives en étant obligé de se déplacer d'un service à un autre. Une énergie dépensée et un temps qui seraient plus utiles pour eux de consacrer à la gestion de leur entreprise.* »

### Le projet de guichet unique

C'est donc pour éviter aux chefs d'entreprise des déplacements fastidieux et leur faire gagner du temps dans leurs démarches que la CCI a décidé de travailler sur la mise en place d'un guichet

unique : un seul lieu pour réaliser leurs principales formalités d'entreprise.

Ainsi, deux premiers partenariats avec la CAFAT et la Direction des services fiscaux viennent d'être mis en place. Le CFE rassemble désormais en ses locaux des services administratifs autres que les traditionnelles immatriculations, modifications ou radiations au Registre du commerce et des sociétés.

Le partenariat avec la CAFAT permet aux nouveaux ressortissants - personnes physiques uniquement - de retirer, compléter et redéposer directement au CFE leur dossier d'immatriculation au RUAMM.

De même, un premier partenariat avec la Direction des services fiscaux permet à tout nouveau ressortissant de procéder sur place à sa déclaration d'existence et de décider de l'option à l'IS\*, si besoin.

D'autres partenariats innovants sont en cours de négociation afin d'atteindre l'objectif que s'est fixé la CCI : tendre vers une dématérialisation des formalités pour réduire le coût et le temps dédiés aux démarches administratives.

## PENSEZ À INFORMER LE CFE DE VOS CHANGEMENTS DE SITUATION !

Les textes du Code du commerce prévoient l'obligation pour les personnes immatriculées au Centre de formalités des entreprises (CFE) et au Registre du commerce et des sociétés (RCS) de procéder à des inscriptions modificatives afin de mettre à jour leur situation. Toutes les modifications concernent aussi bien les personnes physiques (article R.123-45 du Code du commerce) que les personnes morales (article R12-66). Leur notification doit avoir lieu auprès du CFE, ou du RCS selon les cas, dans le mois qui suit la modification.

\* Pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu de droit pouvant opter pour l'impôt sur les sociétés (par exemple EURL ou encore SCI).

### Plus d'information :

Centre de formalités des entreprises de la CCI au 24 31 30 / [cfe@cci.nc](mailto:cfe@cci.nc)

**83%**

de taux d'insertion  
professionnelle

« **Hier, apprentie** assistante  
gestion PME/PMI à  
la CCI Apprentissage.

**Aujourd'hui, agent  
comptable** à la BNC. »

**Alexandra, 27 ans**

La CCI Apprentissage, accélératrice  
d'insertion professionnelle



[cfa.cci.nc](http://cfa.cci.nc)

 Partagez avec nous votre réussite :



CCI Apprentissage NC



une école



# Samuel Hnepeune, la voie du dialogue

**Directeur général d'Air Calédonie, Samuel Hnepeune est l'homme de tous les défis. Sa carrière professionnelle en est le parfait exemple. Rôlé aux situations complexes et aux négociations délicates, il se dit « très à l'écoute » des autres.**

8

Issu d'une fratrie de dix enfants, Samuel Hnepeune est né à la tribu de Xepenehe, à Lifou. Ils sont trois dans la famille à avoir décroché le bac à une époque « où peu de Kanak sortaient de l'école avec un diplôme ». Plus jeune, Samuel Hnepeune se rêve steward pour découvrir le monde et assouvir sa soif d'aventures. Il se passionne aussi pour l'économie. Son bac de comptabilité en poche, il s'envole pour Grenoble en Métropole, où il restera sept ans, enchaînant un DUT « carrières juridiques et judiciaires » et un DEUST « gestion de ressources humaines ». Dans la foulée, il intègre le CNAM où il suit une formation d'expert judiciaire auprès des tribunaux durant deux ans. Parallèlement, il fait ses premiers pas chez EDF/GDF. En 1989, il se retrouve à la DRH où il se frotte à la législation sociale et aux différents contrats de travail. « On gérait tout type de statut de personnel sur huit départements de la Région Rhône-Alpes. J'y suis resté un an et demi et je m'y suis plu. Mais, lorsqu'on m'a proposé un CDI, j'ai refusé, de peur de ne jamais rentrer chez moi. » Samuel Hnepeune a alors 29 ans.

## Soutenir les filières porteuses

Dès son retour au pays, il rentre à la BCI. « La banque de développement issue des accords venait juste de naître. J'ai été recruté au service de

recouvrement. Puis, très vite, il a fallu développer le réseau. Je suis devenu le premier itinérant. J'ai parcouru la Grande Terre pour remplacer les chefs d'agence, pour tenir des permanences dans les mairies. Je prenais l'avion trois à quatre fois par semaine. En faisant ce métier, j'ai découvert mon pays. » Sept ans plus tard, changement de cap. Samuel Hnepeune prend le poste de directeur des Affaires économiques à la province des Îles. Sa mission : concevoir une politique et une stratégie de développement et instruire tout projet relevant des filières porteuses que sont la pêche, l'agriculture et le tourisme. « Entre 2000 et 2005, nous avons créé des centrales de conditionnement des produits agricoles et de la mer dans les trois îles. Nous avons rénové, agrandi et reclassé les structures hôtelières afin de porter, à terme, la capacité d'accueil à 350 chambres alors que nous en comptions à peine une petite centaine sur les Loyauté. »

## De tous les défis

2005 marque un nouveau tournant dans sa carrière. Le loyalien prend la direction de la Société de développement et d'investissement des îles Loyauté. Sa mission est tout aussi palpitante que délicate puisqu'il doit trouver des solutions pour redresser et restructurer des sociétés en difficulté. « Cette époque a été la plus riche de ma vie,

dit-il. J'étais à la fois DG de la maison mère et gérant de certaines filiales (Air Loyauté, Navimon, Betico...). J'ai connu des journées marathon et vécu sept années passionnantes. » Le 5 janvier 2012, il accepte le poste de secrétaire général adjoint en charge de l'aménagement et du développement au gouvernement, « par curiosité ». De là, il peut avoir une vision stratégique de la Calédonie et « une dimension pays ». Il a sous sa responsabilité quatre grandes directions de l'administration calédonienne, la DITTT, la DIMENC, les Affaires maritimes et l'Aviation civile. À peine trois mois après son arrivée, le vice-président du gouvernement, Gilbert Tyuienon, lui propose la présidence du conseil d'administration d'Air Calédonie au lendemain des événements de Maré. En septembre 2013, il en prend la direction générale et doit composer avec « un passé douloureux » et plus de 350 salariés. Le challenge est à sa hauteur. Rôlé aux situations délicates, il se dit « très à l'écoute car la réponse est très souvent dans la formulation de la question. Il faut comprendre, échanger et après seulement proposer. Ce qui compte, c'est le respect de chacun. » Son engagement à la CCI ne date pas d'hier. L'homme en est à son 3<sup>e</sup> mandat. « J'ai toujours voulu y aller. On y croise le tissu économique de la Calédonie. On peut échanger et partager sur nos problématiques, y apporter des solutions ou, à défaut, des pistes de réflexion. Nous sommes tous motivés et la CCI a entre ses mains quelques leviers qui lui permettent de peser et d'apporter sa contribution sur les grandes réflexions qui se mènent sur l'avenir du pays. »



**SAMUEL HNEPEUNE**  
55 ANS

- Directeur général d'Air Calédonie
- Représentant du secteur services
- Membre des commissions Appel d'offres - Service accompagnement des entreprises - Tourisme - Îles



# GFC S.A.R.L.

Fondations - Confortement de talus



77 28 90 - 75 44 25

e-mail : admin@forages.nc

# UCI

Usinage Conception Import

**DECOUPE AU JET D'EAU  
DU SUR-MESURE SUR TOUS MATERIAUX**

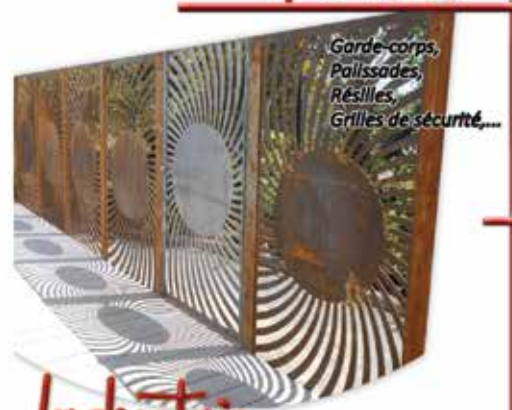
Création originale et reproduction  
Sculpture,  
Moblier,  
Bois - Verre - Carrelage - Plastiques



Art



## Habitat

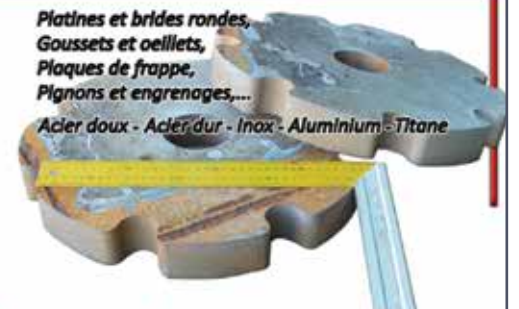


Garde-corps,  
Palissades,  
Résilles,  
Grilles de sécurité,...

## Industrie

Platines et brides rondes,  
Goussets et oeillets,  
Plaques de frappe,  
Pignons et engrenages,...

Acier doux - Acier dur - Inox - Aluminium - Titane



uci.clientele@gmail.com 97 77 98 - 24 88 55  
[www.uci-nc.com](http://www.uci-nc.com)

## À la recherche du bien-être avec la balnéothérapie active

Charlotte Picou, diététicienne et coach sportive, a ouvert depuis janvier le premier centre de balnéothérapie active du territoire. Avec ses cabines de spa-bike, sa salle de fitness, ses cours de coaching individuel et son bungalow réservé au massage, la structure associe plusieurs disciplines essentielles à la recherche d'une hygiène de vie plus saine.



*respect de l'environnement, nous avons mis en place un système propre qui permet de filtrer l'eau.»*

### Une démarche globale

Forte de ses deux compétences en coaching sportif et en diététique, Charlotte Picou offre également à ses clients des outils pour les aider dans leur rééquilibrage alimentaire. « Afin de leur donner les bases d'une alimentation plus saine, je leur propose d'analyser leurs habitudes alimentaires et leur rythme de vie. Pour mieux manger, il faut commencer par comprendre les propriétés des aliments et ce qu'ils apportent à notre corps. Il s'agit d'une démarche globale pour un changement sur le long terme » indique-t-elle. Et parce qu'une alimentation saine s'accompagne naturellement d'une activité physique régulière, elle propose également des séances de coaching individuel. « Par principe et parce que la Nouvelle-Calédonie s'y prête à merveille, je pratique généralement avec mes clients des sports en extérieur. Je tiens à leur montrer que le sport est accessible à tous et partout » précise Charlotte Picou. En cas de pluie, de fortes chaleurs ou pour répondre à des demandes spécifiques, le centre est équipé de machines de fitness haut de gamme installées dans une salle dédiée. Enfin, c'est dans un petit bungalow en bois qu'a été récemment installé une cabine de massage avec différentes formules pour un bien-être total ! « L'esprit du centre est de se faire du bien physiquement et moralement, et surtout d'y prendre goût... » conclut la jeune entrepreneuse.

10

**D**otée d'une licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives et d'un diplôme de diététicienne, cette passionnée de sport est également une athlète de haut niveau puisqu'elle a décroché, en 2010, la médaille d'argent aux championnats du monde de hobbie-cat 16. De retour en Nouvelle-Calédonie en 2010 après ses études en Métropole, Charlotte Picou ouvre sa propre structure de coaching individuel et rencontre un succès immédiat auprès des Calédoniens. Grâce au soutien financier d'Initiative NC, la jeune entrepreneuse décide en 2016, après six ans de coaching, de diversifier son activité en créant un centre de balnéothérapie active. Son objectif ? Répondre à la demande de ses clients en leur proposant un programme de bien-être complet, le tout sur des plages horaires élargies.

### L'innovation au service du bien-être

Unique sur le territoire, son centre de balnéothérapie allie les bienfaits de l'eau à ceux du sport. Charlotte Picou a investi dans deux cabines privatives de spa-bike :

le mariage d'une séance classique d'aqua-bike (dont les programmes s'adaptent en fonction des besoins et de la progression de chacun) et de massages puissants exercés par une vingtaine de jets hydromassants, placés à 360° dans la cabine. « Il s'agit d'une méthode adaptée aux objectifs de remise en forme, d'amincissement et de renforcement musculaire. L'eau possède en effet de nombreux bienfaits tels que l'élimination de la cellulite, la réduction de la rétention d'eau, le remodelage, et j'en passe ! La balnéothérapie active sollicite les muscles de manière importante et permet à la fois une meilleure récupération musculaire, une meilleure circulation du sang et par conséquent une meilleure performance » souligne la praticienne. En bonus, le centre offre dix minutes de massage relaxant après chaque séance de balnéothérapie. Afin de mettre en place ces équipements de pointe, la structure a dû s'adapter aux normes locales et a notamment fait le choix de recycler l'eau des cabines de spa-bike après chaque passage. « Pour des raisons économiques et surtout dans un souci de

### Contact :

**Balnéo & Spa – Coaching Concept**  
20 rue Jules Garnier – Baie des Citrons  
Tél. : 85 16 17  
Facebook Balnéo & Spa – Coaching Concept



AMERICAN EXPRESS

# Le monde s'offre à vous

► Nouméa > Sydney > 18 000 Points Qantas\*

Australie, Sydney, Harbour Bridge

Avec la Carte Qantas American Express®,  
**Offrez-vous le monde !**

Votre Carte est **GRATUITE** pendant **2 ans**, et nous vous offrons jusqu'à **20 000\*\*** Points Qantas, assez pour un aller simple Nouméa > Sydney en classe économique.



OFINA

Adhérez maintenant  
[www.americanexpress.nc](http://www.americanexpress.nc)  
ou 463 900

FREQUENT  
FLYER 

\*Points Qantas requis pour un Aller simple en classe économique. Taxes non comprises. \*\*Offre valable jusqu'au 30 juin 2016.

Conditions d'adhésion à la carte et au programme Qantas Frequent Flyer disponibles sur notre site [www.americanexpress.nc](http://www.americanexpress.nc) ou à l'agence OFINA NC située Baie de l'Orphelinat. American Express est une marque déposée d'American Express Company. Cette carte est émise par OFINA, titulaire de la licence American Express.



## MALONGO : LE SPÉCIALISTE DU CAFÉ TORRÉFIÉ ET DU THÉ



Avec sa nouvelle surface de vente dans la galerie Hilton de l'Anse Vata, Malongo Café propose désormais à ses clients un plus large choix de café, thé, accessoires, vaisselle, épicerie fine ou encore d'objets de déco insolites. « Nous torrêfions nous-mêmes le café dans la boutique le mercredi et le samedi, ce qui nous permet de proposer à nos clients du café fraîchement torrêfié toute l'année » précise Eva Rimmermann, la gérante. L'occasion pour les amateurs d'en apprendre un peu plus sur les techniques de torrêfaction et sur l'histoire du café. Sachets de café moulu, dosettes ou encore café en grain, les clients trouvent dans le magasin des produits de qualité. Le Concept store propose plus de 60 références de thés. Un espace restauration permet à la clientèle de déguster les produits sur place accompagnés d'un plat ou d'un encas. À la carte : brunch, lunch et tea time. Il y en a pour tous les goûts !

Malongo Café - Galerie Hilton - Anse Vata  
Tél. : 26 25 90 - Malongo Café Store

12

## Le temple de la tendance au féminin

Depuis le mois d'août, Tendance.nc a investi l'ancienne boutique Hermès du centre-ville de Nouméa pour y installer ses produits exclusivement féminins. L'enseigne met en avant des vêtements mais également des accessoires (foulards, sacs, chaussures) et des marques (Les P'tites Bombes, Laurie & Joe, See u Soon ou encore La Fée Maraboutée). Tous les modèles proviennent de France ou d'Italie pour assurer la qualité du tissu et de la coupe. Son originalité ? Proposer régulièrement des modèles uniques « pour éviter que les femmes se retrouvent à porter la même robe que leur voisine ! » indique le gérant. Pour être sûr de repartir avec son modèle coup de cœur et de se faire livrer gratuitement au domicile ou au bureau, rendez-vous sur le site web de la marque. Et pour les accros du shopping entre copines, le magasin offre la possibilité d'organiser un showroom privé dans la boutique. Au programme : champagne, petits fours et essayages bien sûr !



Tendance NC  
30 rue Georges Clémenceau  
Nouméa - Tél. : 24 71 11  
www.tendance.nc  
Tendance.nc

## La passion de l'histoire calédonienne



Au Temps d'avant

David Duchemin est un collectionneur de cartes postales du début du XX<sup>e</sup> siècle. Il possède plus de 2 000 cartes représentant des images de toute la Nouvelle-Calédonie. Il y a un an, avec l'aide d'un ami spécialisé en marketing, il décide d'utiliser ses cartes préférées pour les reproduire sur des objets du quotidien.

« Je voulais valoriser cette collection pour partager ma passion et en faire profiter d'autres personnes » souligne-t-il. Depuis le mois de février, il a donc fait imprimer 23 cartes postales sur des mugs et prévoit de développer son activité en proposant des impressions sur des tabliers de cuisine, des sets de table ou encore des T-shirts. Neuf modèles de mugs sont actuellement en vente à Nouméa Duty Free, et vingt-trois modèles sont disponibles en vente directe. Déclinés sur différents thèmes (côté mer, côté brousse, vie d'antan, etc.), ces objets toucheront le cœur des amateurs d'histoire locale.

Au Temps d'avant  
Tél. : 93 76 67 - contact@au-temps-d-avant.com  
Au Temps d'avant

## Le duty free débarque au quai Ferry

L'enseigne Marlène a ouvert depuis mi-janvier un nouveau magasin proposant exclusivement des produits en duty free au quai Ferry. « Nous avons transféré l'intégralité de nos produits alcool et tabac de notre magasin historique situé rue de l'Alma à Nouméa vers la nouvelle boutique du quai Ferry. Nous avons le projet depuis plusieurs années de nous positionner à un endroit stratégique afin de cibler les croisiéristes de passage sur Nouméa » précise Ronan Daly, le directeur adjoint. Pour chaque produit acheté, le duty free prépare un colis avec les informations de cabine, le nom du bateau et le bordereau de détaxe des douanes qui sera ensuite directement livré au bateau une heure avant le départ. C'est donc une fois remontés à bord que les passagers récupèrent leurs marchandises. Afin de répondre aux besoins de la clientèle constituée exclusivement de croisiéristes, la boutique est ouverte uniquement les jours de présence de bateaux (220 bateaux de croisière sont prévus pour 2016), le dimanche compris.

Marlène Ferry  
Tél. : 27 35 14



Duty Free quai Ferry

## ❖ La mode italienne à tous les prix !



Alexandrine Casimir et Karine Mordiconi, deux copines fan de mode, ont décidé de s'associer pour ouvrir simultanément deux boutiques au centre-ville de Nouméa. Lancées début décembre, les nouvelles enseignes Cassis et AlexKa offrent un large choix de prêt-à-porter féminin ainsi que d'accessoires. La boutique Cassis propose également des produits « décalés » originaux. « Nous voulions créer un magasin convivial où les clientes trouveraient des produits accessibles et de qualité venus d'Italie » précise Alexandrine. Côté AlexKa, on retrouve le même esprit mais avec des vêtements plus haut de gamme. « Nous avons fait le choix de travailler avec des marques de qualité pour proposer des produits particulièrement bien coupés. » Les deux entrepreneuses reçoivent des nouveautés régulièrement et profitent de leurs voyages aux quatre coins du monde pour s'inspirer !

❖ Cassis - 20 rue Sébastopol - Nouméa  
Tél. : 24 71 51 - [Facebook](#) Cassis Nouméa

❖ AlexKa - 16 rue Sébastopol - Nouméa  
Tél. : 26 33 63 - [Facebook](#) AlexKa Nouméa

## ❖ Des cupcakes personnalisés et gourmands !

Il y a trois ans, Orit Ganama décidait de vivre de sa passion pour la pâtisserie et plus particulièrement pour les gâteaux américains, en lançant CupCake Mania. Grâce à sa page Facebook, elle se fait rapidement connaître des plus gourmands et finit par ouvrir une boutique à Nouméa en février 2015. Sa spécialité ? Des cupcakes personnalisés aux saveurs variées : caramel beurre salé, Tim Tam, chocolat meringue, Nutella, Speculoos et bien d'autres ! L'entrepreneuse propose à ses clients de goûter au « dessert de son enfance » avec un cupcake krembo à base de chocolat, meringue et chocolat fondu. Ces petits gâteaux colorés en feront fondre plus d'un ! Cheesecakes et gâteaux d'anniversaire figurent également au menu de cette passionnée de pâtisserie. Les cupcakes et gâteaux sont réalisables sur mesure à la commande et selon les idées et les thèmes de la clientèle.



❖ CupCake Mania  
47 rue Jean Jaurès  
Nouméa  
Tél. : 83 99 06  
[Facebook](#) Cupcake Mania NC

## ❖ e-lumen : le spécialiste de l'éclairage



Fort de ses dix années d'expérience en tant qu'éclairagiste, Vincent Hery a décidé de lancer sa propre activité en mars 2015. Il travaille essentiellement auprès de bureaux d'études et de cabinets d'architectes et réalise des prescriptions en amont afin d'optimiser les éclairages des projets architecturaux. « Nous travaillons à la fois sur la décoration d'intérieur et sur l'éclairage architectural afin de mettre en valeur des bâtiments ou des villas » précise-t-il. En parallèle, l'entrepreneur a ouvert un magasin dédié aux luminaires dans lequel il propose de nombreux modèles et accessoires venus d'Europe. Sensible aux problématiques liées à l'écologie inhérentes à son secteur d'activité, Vincent Hery tient à mettre en avant des produits basse consommation tels que des ampoules LED de la marque Osram, reconnues pour leur qualité. Dans cette optique, il a également créé un partenariat avec l'entreprise Acrobat Solaire pour inciter les particuliers et les professionnels à équiper leurs installations d'ampoules LED.

❖ e-lumen  
36 rue Galieni  
Tél. : 79 79 48  
[Facebook](#) E-lumen



## La beauté et le bien-être en parapharmacie



Joanna Monnot, pharmacienne de profession, a ouvert début novembre le premier magasin dédié aux produits parapharmaceutiques du territoire. Phytothérapie, aromathérapie, compléments alimentaires, on trouve à la parapharmacie du front de mer, située au quai Ferry, une très large gamme de produits de beauté et de bien-être. La gérante tient à prendre soin de ses clients, habitants de Nouméa et touristes de passage, en leur prodiguant des conseils personnalisés. En plus des marques classiques de parapharmacie, l'enseigne propose en exclusivité tous les produits de soin haut de gamme de la marque Talgo, fabriqués en Métropole à partir d'algues marines. Joanna Monnot organise également chaque semaine des animations dans son magasin avec des esthéticiennes afin que les clients testent les produits et apprennent à les utiliser en fonction de leur texture de peau.

Parapharmacie du front de mer  
23, quai Ferry - Tél. : 44 14 01 - Facebook Parapharmacie du Front de Mer

14

## La géolocalisation au service des professionnels



Navitrac, service WEB de géolocalisation consultable en ligne, propose aux professionnels de tous secteurs d'accéder aux informations concernant leurs véhicules. Développé depuis huit ans en Nouvelle-Calédonie, le système permet un suivi en temps réel de l'activité des véhicules et des engins miniers. Au-delà du simple contrôle des activités des salariés (l'outil peut entre autres générer une multitude d'alertes personnalisées), Navitrac permet d'analyser précisément l'usage des véhicules. Les données collectées servent ensuite aux entreprises à optimiser leurs flottes de véhicules et à réaliser des économies d'échelle. « Nous faisons constamment évoluer l'outil afin de répondre aux besoins de nos clients » précise Cédric Bouchet, cogérant de l'entreprise Navitec. En plus de commercialiser l'appareil de géolocalisation, les équipes proposent un service de suivi, de maintenance et d'analyse des données avec la création de rapports d'activité spécifiques aux différents secteurs professionnels de leurs clients.

Navitec - Tél. : 26 16 87 - [www.navitec.nc](http://www.navitec.nc)

## FLUO GOLF À NOUMÉA

L'activité est récente, à peine quatre mois d'existence, mais elle fait déjà des émules. Le concept ? Un mini golf de 18 trous imaginé dans une ambiance 100 % fluorescente ! Les parcours, les balles, les trous, jusqu'à la décoration inspirée de notre biodiversité marine, se déclinent dans des touches fluo permettant aux joueurs de pratiquer dans une semi-obscurité. C'est au cours d'un voyage au Canada « avec des températures largement au-dessous de zéro » que les cogérants, Stève Guerin et son épouse, découvrent le concept alors qu'ils cherchent comment occuper leurs enfants. Séduit par la formule, le couple se lance dans l'aventure. Accessible aux petits dès 3 ans, le Fluo golf propose 18 parcours avec des difficultés croissantes et peut accueillir jusqu'à 70 joueurs. Un service de restauration à la carte est également proposé en continu aux horaires d'ouverture, assorti d'un bar à salade, un concept que les époux ont découvert lors d'un voyage à Los Angeles ! Le principe ? La salade est payée au poids, hors assiette !



Fluo golf  
42, rue de la République, Nouméa  
Tél. : 46 46 40.

## Abaca croisières : un 4 étoiles flottant !



Le marché du charter haut de gamme compte un nouveau venu. Le catamaran Abaca, un Hélià 44, a été construit sur le chantier naval Fontaine Pajot à la Rochelle. Son capitaine, Yves Ducreux, n'est pas un novice. Ancien officier de marine durant plus de trente ans, il compte près de quinze

ans dans le tourisme nautique, passés à bord de son précédent catamaran, Touaou. « Le choix d'investir dans un bateau neuf a été dicté par la nécessité d'offrir à une clientèle de plus en plus exigeante un bateau moderne doté d'un confort digne d'un hôtel 4 étoiles flottant », souligne-t-il. Abaca mesure 44 pieds et comprend trois cabines spacieuses avec salles de bains privatives, un grand cockpit en open space ainsi qu'un solarium. Yves Ducreux propose des croisières à la cabine ainsi que des sorties à la journée, avec ou sans restauration, sur des îlots proches de Nouméa, dans le Sud, à l'île des Pins, aux Loyauté ou encore au Vanuatu (...). Il entend faire connaître ce produit auprès des chefs d'entreprise pour l'organisation de journées de cohésion et offrir la possibilité à des industriels étrangers, en visite sur le territoire, de profiter de quelques heures ou de quelques jours de détente.

Tél. : 78 35 60 - [www.abaca-croisieres.com](http://www.abaca-croisieres.com)



# Navitrac

Géolocalisation de véhicules et gestion de flotte depuis 2008

Le système de géolocalisation et de suivi de véhicules Navitrac a été développé pour répondre de manière **économique** à l'ensemble de vos besoins et contraintes en matière de **gestion de flotte**.

Suivi des véhicules 24 / 24 h

Diminution des coûts d'exploitation

Optimisation des déplacements

Maîtrise des horaires de travail



**Simple et intuitif**,  
le service Navitrac  
est **entièrement**  
**personnalisable** en  
fonction de votre  
activité.

Démonstration gratuite dans vos locaux ou chez Navitec

2 rue du frère Marmoulin - 74 route du Port Despointes

98800 Nouméa - Tél. : 26 16 87 - Mob : 77 94 06

Email : [infos@navitec.nc](mailto:infos@navitec.nc) - [www.navitec.nc](http://www.navitec.nc)

## NAVITEC

Géolocalisation - Téléphones satellite - Radios - Ballises de détresse - Tracking GPS

Entretien du réseau Aep  
Maintenance et télégestion  
Assainissement  
Assistance et conseils  
Travaux VRD



## SEEM

SOCIÉTÉ EAU ET ENVIRONNEMENT DE MARÉ



BP 34 • 98 829 TADINE MARÉ • Tél. 74 19 49 • 45 70 45  
[seem@lagoon.nc](mailto:seem@lagoon.nc)

# Une préparation adaptée pour les concours de l'enseignement

Vanessa Nicol a récemment créé une structure pour préparer les étudiants qui souhaitent passer les concours d'enseignement du premier degré sur le territoire. C'est une nouveauté en Nouvelle-Calédonie, où les étudiants ont enfin accès à des supports adaptés pour réussir les épreuves.



installée à Espace performance, la pépinière d'entreprises de la CCI de Nouméa. Elle est également l'auteure d'ouvrages de préparation aux concours destinés aux étudiants. « Mon objectif est d'aider les étudiants dans leur préparation des concours d'enseignement du premier degré en leur fournissant des supports adaptés à leurs révisions » précise-t-elle.

## Une préparation complète

Afin de mettre en place son projet, Vanessa Nicol a commencé par écrire cinq ouvrages de préparation aux concours afin d'apporter un contenu complet du programme et des outils de révision pour les étudiants. Ces derniers, en vente en ligne uniquement, traitent le système éducatif calédonien, le français, les maths, les sciences et la culture pédagogique. Prépa Concours offre également la possibilité aux étudiants de bénéficier d'un suivi individuel et personnalisé tous les mercredis après-midis directement à la pépinière. L'objectif est d'aider les futurs enseignants à surmonter leurs difficultés sur des points particuliers et les rendre plus performants. « Lors de ces rencontres, j'utilise deux méthodes pédagogiques qui me tiennent à cœur. Tout d'abord la pédagogie par l'erreur :

je pars des points faibles et des erreurs des étudiants pour les faire progresser sur des sujets précis. J'applique également la pédagogie explicite afin de leur montrer mon raisonnement et ma démarche dans un exercice particulier. Je cherche à leur donner les clés pour progresser grâce à cette pédagogie que j'ai nommée progressive » précise Vanessa Nicol. Afin de donner les mêmes chances à tous les étudiants de Nouvelle-Calédonie, Prépa Concours offre la possibilité d'un suivi à distance pour les élèves les plus isolés ou ceux qui n'ont pas le temps de se déplacer. Pour les étudiants admissibles cette année, la jeune entrepreneuse prévoit de faire des formations spécifiques aux épreuves orales. « Je tiens à amener mes étudiants jusqu'au bout des concours pour qu'ils réussissent ! »

## Objectif : 100 % de réussite

Il existe deux concours principaux sur le territoire pour les jeunes qui souhaitent enseigner dans le premier degré : l'IFM NC ou l'ENEP et le concours de Professeurs des écoles qui se déroulent tous deux au mois de septembre chaque année. Avec d'ores et déjà une quarantaine d'étudiants inscrits à la préparation, Vanessa Nicol espère faire augmenter le taux de réussite aux concours. « Énormément d'étudiants échouent faute d'une méthode et d'outils pour se préparer convenablement ». À terme, Vanessa Nicol aimerait développer son activité en proposant une nouvelle gamme de livres pour d'autres concours à partir de février 2017.

Enseignante depuis 1999 et conseillère en politique éducative auprès du gouvernement, du Congrès et de la province Sud pendant six ans, Vanessa Nicol est aujourd'hui la fondatrice de la société Prépa Concours



ENSEMBLE,  
VOIR PLUS LOÏN...

www.bci.nc

ENSEMBLE,  
VOIR PLUS LOÏN

BCI  
Groupe BRED

## Contact :

Prépa Concours  
15 rue de Verdun  
Espace performance - 3<sup>e</sup> étage  
Tél. : 74 70 00 - [www.prepa-concours.nc](http://www.prepa-concours.nc)



## ORGANISEZ VOTRE SÉMINAIRE AVEC GLP HOTELS 1 INTERLOCUTEUR - 3 CHOIX



**Le forfait comprend :**  
la location de salle équipée

**2 pauses** matin / après - midi  
Boissons chaude, jus de fruits,  
viennoiseries, gateaux, ou  
brochettes de fruits

**Déjeuner :** entrée, plat, dessert,  
boissons comprises : eau, café

7 500F/Personne



**Le forfait comprend :**  
le transfert bateau Aler /retour,  
la location de salle équipée

**2 pauses** matin et après-midi  
Boissons chaude, jus de fruits,  
viennoiseries, gateaux, ou  
brochettes de fruits

**Déjeuner :** sous forme de  
buffet, boissons comprises,  
eau, café

9 100F/Personne

### Nouvata Parc Hotel



**Le forfait comprend :**  
la location de salle équipée

**2 pauses** matin / après - midi  
Boissons chaude, jus de fruits,  
viennoiseries, gateaux, ou  
brochettes de fruits

**Déjeuner :** entrée, plat, dessert,  
boissons comprises : eau, café

6 500F/Personne



www.glp-hotels.nc - dc@gl-hotels.nc - Renseignements : 26 05 16



## BLUEBIZ

**Vous voyagez pour le Business ?**

BlueBiz va vous permettre d'optimiser votre budget voyage et vous offrir de nombreux avantages !

- à chaque voyage de vos collaborateurs, votre société va gagner des **BlueCredits** qui permettront d'obtenir par exemple des billets primes.
- en parallèle, vos collaborateurs continuent à cumuler leurs propres Miles Flying Blue.
- grâce à **BlueBiz**, vos collaborateurs sont reconnus et bénéficient d'un traitement prioritaire en cas d'irrégularité de vol.

**Adhésion simple et gratuite sur airfrance.nc**

Pour toute adhésion entre le 11/04/2016 et le 01/08/2016, suivie d'un voyage d'ici le 30/11/2016, bénéficiez d'un **bonus de 10.000 BlueCredits**.

Pour plus d'information sur BlueBiz, rendez-vous sur [airfrance.nc](http://airfrance.nc)

\*1BlueCredits = 1 XPF  
Code promo : BB2016





# Desserte aérienne : à ciel ouvert !

Si le ciel calédonien est ouvert à d'autres compagnies aériennes, l'étroitesse du marché calédonien et le peu de volume d'activité qu'il représente ne les incitent cependant pas à venir. La croissance touristique semble, à ce jour, la seule alternative. Les explications de Didier Tappero, directeur général d'Aircalin.

## Aircalin occupe aujourd'hui une position dominante sur le marché. Comment l'expliquez-vous ?

Si la compagnie Aircalin a une position dominante en Calédonie, ce n'est pas du fait d'une réglementation ! En effet, il existe des accords bilatéraux permettant à des compagnies européennes, japonaises, australiennes et néo-zélandaises de venir ici. Pour exemple, une compagnie australienne pourrait se rendre chez nous, en plus de ses rotations actuelles, douze fois par semaine avec un avion moyen courrier ! Le problème, c'est l'étroitesse de notre marché et, de fait, le faible volume d'activité qu'il représente, qui n'incite pas les compagnies extérieures à opérer ici.

## Y a-t-il d'autres facteurs qui entrent en jeu ?

Effectivement, on peut citer l'éloignement de la Calédonie et des coûts plus chers. Le carburant, par exemple, qui représente 30 à 35 % de charges pour une compagnie aérienne. En ce qui concerne le territoire, le prix du baril de pétrole dépend de la bourse de Singapour. Tous les échanges se font en dollar US et sont donc soumis aux taux de change. Il faut ajouter à cela le coût du transport, qui fluctue en fonction des flux commerciaux, et des frais locaux (stockage du carburant, fret, acheminement jusqu'à l'aéroport, stockage, avitaillement, assistance aéroportuaire, etc.). En intégrant tous ces facteurs, le prix du carburant à Tontouta était, en 2015, 23 % plus cher qu'en Australie et 29 % plus cher qu'à Tokyo.

## C'est ce qui explique les tarifs pratiqués par Aircalin ?

Dans une économie de ligne, l'important est d'équilibrer ses comptes et de gagner assez d'argent pour les investissements futurs. Cela dépend notamment d'un mix tarifaire, du coefficient d'occupation et des charges à payer. Pour qu'une compagnie équilibre ses comptes, il faut qu'elle enregistre entre 80 à 85 % de coefficient d'occupation à l'année



© CMA/Aircalin

pleine. Depuis 2015, Aircalin a un taux d'occupation de 80 % sur les longs courriers, ce qui a permis une certaine détente de nos tarifs. Depuis plus d'un an, nous proposons des prix très bas à certaines périodes de l'année afin de stimuler la croissance et permettre au plus grand nombre de voyager.

## Que faire pour développer le marché ?

La compagnie Aircalin a été créée en 1983 pour répondre au besoin d'assurer une desserte aérienne continue, régulière et fiable. C'est un outil de développement au service de la Nouvelle-Calédonie. Dans ce cadre-là, nous nous sommes engagés depuis 2005 dans une démarche concertée afin de faire décoller le tourisme avec différents partenaires (le gouvernement, les trois GIE provinciaux, l'Agence de desserte aérienne de Nouvelle-Calédonie, la Fédération des hôteliers et les transports aériens). L'année 2015 a enregistré une fréquentation de 114 000 touristes. Si cette croissance touristique venait à se confirmer dans les prochaines années, la Calédonie pourrait devenir potentiellement intéressante pour des compagnies étrangères.

## Pourquoi n'y a-t-il pas de low cost ?

On en revient toujours à la petitesse du marché calédonien, au volume d'activité et aux coûts locaux. Une compagnie low cost mise sur le nombre de passagers qu'elle transporte et les allers-retours qu'elle effectue sur des trajets ciblés. C'est un autre modèle économique. Vous imaginez bien qu'il n'y a pas assez de trafic, à ce jour, pour inciter des low cost à

opérer chez nous. Et le meilleur moyen pour les attirer, c'est encore de s'engager dans une démarche de développement touristique.

## QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Depuis 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente pour négocier une partie des accords bilatéraux, autrement dit des autorisations assorties de libertés de niveaux différents, jusque-là inhérents à la France, qui permettent à une compagnie de voler au-dessus de son territoire. Elle a ainsi négocié des accords en son nom avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. « Un gouvernement ne peut pas refuser à une compagnie d'exercer dans la mesure où elle présente toutes les garanties opérationnelles de sécurité et un portefeuille de droits qui le permet », indique Anne Rosaire, chef du service régulation à la Direction de l'aviation civile de Nouvelle-Calédonie. Que négocie-t-on ? « Énormément de choses, dont la route qui définit les points en provenance et vers lesquels une compagnie peut assurer un service aérien, les libertés de l'air, à savoir ce qu'on laisse faire à une compagnie (embarquement, débarquement, etc.) et les possibilités d'accords entre les compagnies (partages de codes avec une compagnie du pays signataire ou une compagnie tierce). »

## FIDJI PANSE SES PLAIES APRÈS WINSTON

Deux avions militaires chargés de secours ont été envoyés de Nouvelle-Calédonie pour venir en aide aux Fidji, durement touchés par le cyclone Winston fin janvier. Les vents soufflant jusqu'à 325 km/h ont détruit de nombreuses maisons et des infrastructures, contraignant les habitants terrifiés à se réfugier dans des centres d'évacuation d'urgence. Selon un dernier bilan communiqué par l'ONG Care Australia, le cyclone de catégorie 5 a fait 44 morts. Près de 35 000 personnes sont sans abri dans cet archipel de 900 000 habitants dépendant du tourisme. À noter le lancement du Fonds de dotation des amis des industriels fidjiens par la Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie et ses partenaires.



## Queensland Nickel bat de l'aile

Pour éviter la liquidation de l'entreprise de Clive Palmer, l'administrateur judiciaire FTI Consulting a demandé au gouvernement du Queensland de se porter garant pour un prêt de 10 millions de dollars. Depuis la mi-janvier, Queensland Nickel s'est placée volontairement en redressement judiciaire et 237 employés de la raffinerie ont été licenciés. Mais selon FTI Consulting, le manque d'approvisionnement en minerai calédonien serait la cause principale de ses récents déboires. Pour le moment, aucune solution n'a été trouvée, les autorités locales et le gouvernement fédéral se renvoyant la balle.



## Air New Zealand vise le Vietnam

La compagnie aérienne Air New Zealand a ouvert les réservations sur sa nouvelle liaison saisonnière entre Auckland et Ho Chi Minh Ville, qui sera inaugurée au début de l'hiver. Du 4 juin au 29 octobre 2016, la compagnie nationale néo-zélandaise proposera trois vols par semaine entre sa base d'Auckland et l'aéroport de la capitale vietnamienne. Opérée en Boeing 767-300ER, cette nouvelle liaison aérienne pourra accueillir 24 passagers en classe Affaires et 206 en Économie. Air New Zealand sera sans concurrence sur cette route prisée par la clientèle calédonienne.



## Climat : l'action prend le pas sur la recherche

L'Australie compte limiter la recherche sur le climat, en supprimant notamment des dizaines de postes de chercheurs. « Il est temps que le passage à l'action prenne le pas sur la recherche », a expliqué le directeur de l'Agence australienne pour la science, le docteur Larry Marshall. Ils sont près de 3 000 chercheurs dans 60 pays - Australie, États-Unis, France, Japon entre autres - à avoir signé une lettre envoyée au premier ministre australien pour contester cette décision. On peut y lire de vives oppositions contre des « coupes dévastatrices ».

## Du très haut débit dans le Pacifique

La Polynésie vient de signer un accord de coopération avec ses voisins du Pacifique pour un accès Internet à très haut débit. Cet accord a été signé en Nouvelle-Zélande par le président polynésien Édouard Fritch, le ministre des affaires étrangères néo-zélandais Murray McCully, le premier ministre des îles Cook, le premier ministre de Niue et le représentant de Tokelau. L'accord prévoit d'offrir un accès Internet à très haut débit fiable et abordable pour les populations du Pacifique, et notamment du triangle polynésien, y compris dans les îles les plus isolées.



## LES VINS NÉO-ZÉLANDAIS FONT UN CARTON

Les exportations de vins néo-zélandais ont atteint des records sur l'année 2015, totalisant plus d'un milliard et demi de dollars NZ, soit une progression annuelle de 14 %. Au total, les producteurs néo-zélandais exportent vers pas moins de 90 pays. Les marchés extérieurs où la demande a le plus augmenté sont les États-Unis et le Canada, avec des hausses respectives de 26 et 18 %, devant la Grande-Bretagne qui a acheté 12 % de vin kiwi en plus. Ce secteur est actuellement le sixième en volume exporté à l'échelle de l'économie néo-zélandaise.



# Province Nord : la commande publique dynamise le développement territorial

Au moment où la baisse du prix du nickel commence à avoir des effets tangibles sur l'économie en province Nord, de nombreux projets structurants ont vu et continuent à voir le jour, générant de l'emploi et de l'activité. La province Nord, qui pratique un exercice budgétaire sous la forme d'autorisations de programmes, a mis en place un Plan pluriannuel d'investissement depuis 2012. Les explications de Luc Bataillé, chef de la cellule Koniambo.

## En quoi consiste ce Plan pluriannuel d'investissement ?

Il s'agit d'un outil provincial de planification et de gestion qui sert de cadre de référence pour les services, les institutions partenaires et la population. Il reflète les ambitions provinciales en matière de mise en œuvre de ses politiques publiques. Calibré à un objectif de 12,5 milliards CFP par an sur la période 2012-2016 et réparti sur l'ensemble des compétences de la collectivité, ce PPI a irrigué tout le territoire de la province Nord au travers de travaux, de commandes de prestations, d'études ou encore d'acquisition d'équipements. Pour exemple, 2015 aura ainsi vu un taux de réalisation de 87 % des prévisions d'investissement, soit 10,9 milliards CFP, dont environ un tiers concerne la zone VKP. L'économie mixte joue un rôle prépondérant dans cette mise en œuvre et sert à démultiplier l'action provinciale. Grâce à une rationalisation de ses choix budgétaires, notamment de fonctionnement, la collectivité provinciale maintient son ambition d'une commande publique à 12,5 milliards CFP par an, soit 50 milliards sur la période du PPI 2016-2019.

## Quels sont les grands projets pour 2016 ?

2016 a vu la mise en chantier et la programmation de nombreuses opérations dont certaines sont appelées à s'échelonner sur plusieurs années. On peut citer les programmes liés au logement (FSH à We Pwe, SIC à Voh), aux opérations sur terres coutumières (Gou Me Wee à Koniambo pour environ 3,4 milliards CFP), aux réalisations (Nord Avenir, SECAL, TEASOA ou Saeml VKP) et au sanitaire et social (hôpital et centre d'hébergement, constructions de centres médicaux sociaux à Canala et à Kouaoua). D'importants projets de désenclavement routier sont également prévus :



Le centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout).

la liaison Hienghène/Kaala-Gomen (coût évalué à 6 milliards CFP) va permettre le développement socio-économique des tribus situées sur ces deux communes, aujourd'hui entravé par des difficultés d'accès. Sans oublier le col d'Amos sur son versant ouest, dont l'enjeu est double : améliorer les conditions de transport et pérenniser ses conditions de franchissement. D'autres programmes sont planifiés, liés à la formation et à l'insertion (antenne Nord de l'UNC, centre pénitentiaire Nord, internat à Poya, centres d'hébergement ouest et sud), au partenariat en faveur des communes du nord (3,8 milliards CFP) et à la culture ainsi qu'aux loisirs (muséum d'histoire naturelle, centres culturels région sud et Waa Wi Luu, bases nautiques de Foué et Canala, etc.).

## Ces réalisations sont-elles destinées à fixer les populations en province Nord ?

Les objectifs encourus visent à trouver un équilibre durable entre aménagement, développement du territoire et préservation de l'environnement. Mais pas uniquement. Il s'agit également d'améliorer les conditions de vie des habitants, souvent éloignés des services de proximité proposés, et de renforcer la cohésion sociale afin de permettre à chacun de trouver sa place dans la société calédonienne. Compte tenu

de son importance et de sa pérennité, la commande publique provinciale agit ainsi comme un catalyseur d'activités, de développement économique et territorial. Elle représente à ce titre un volant d'affaires conséquent pour le secteur privé, alors que la mine et la métallurgie se trouvent actuellement en phase conjoncturelle de ralentissement, et permet à la province Nord de trouver sa propre dynamique.

## LES PROJETS DÉJÀ LIVRÉS

Au nombre des projets livrés sur les deux dernières années, on peut relever l'achèvement des travaux relatifs au col d'Amos versant est et ceux à l'entrée de Ouégoa, la tranche n°1 des travaux de la route de Petchekara et de ses ponts, des travaux de renforcement routier à Hienghène, Touho, Xujo (Oundjo), Koumac..., la résidence des jeunes travailleurs de Koohnê (Koné), le centre culturel de Vook (Voh), la maison de l'enfance, le collège de Xapcedexate (Païamboué), le centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout) et le plateau de formation de Touho.



# Le malheur des uns, peut aussi faire le malheur des autres.



Parce qu'un sinistre qui touche votre voisin ou l'un de vos partenaires peut avoir des conséquences graves sur votre activité, nous garantissons aussi vos pertes financières lorsqu'elles sont consécutives à l'impossibilité d'accès à votre établissement ou aux carences de vos fournisseurs.

Coverholder at **LLOYDS**



Assurances  
Auto



Assurances  
Plaisance



Assurances  
Habitation

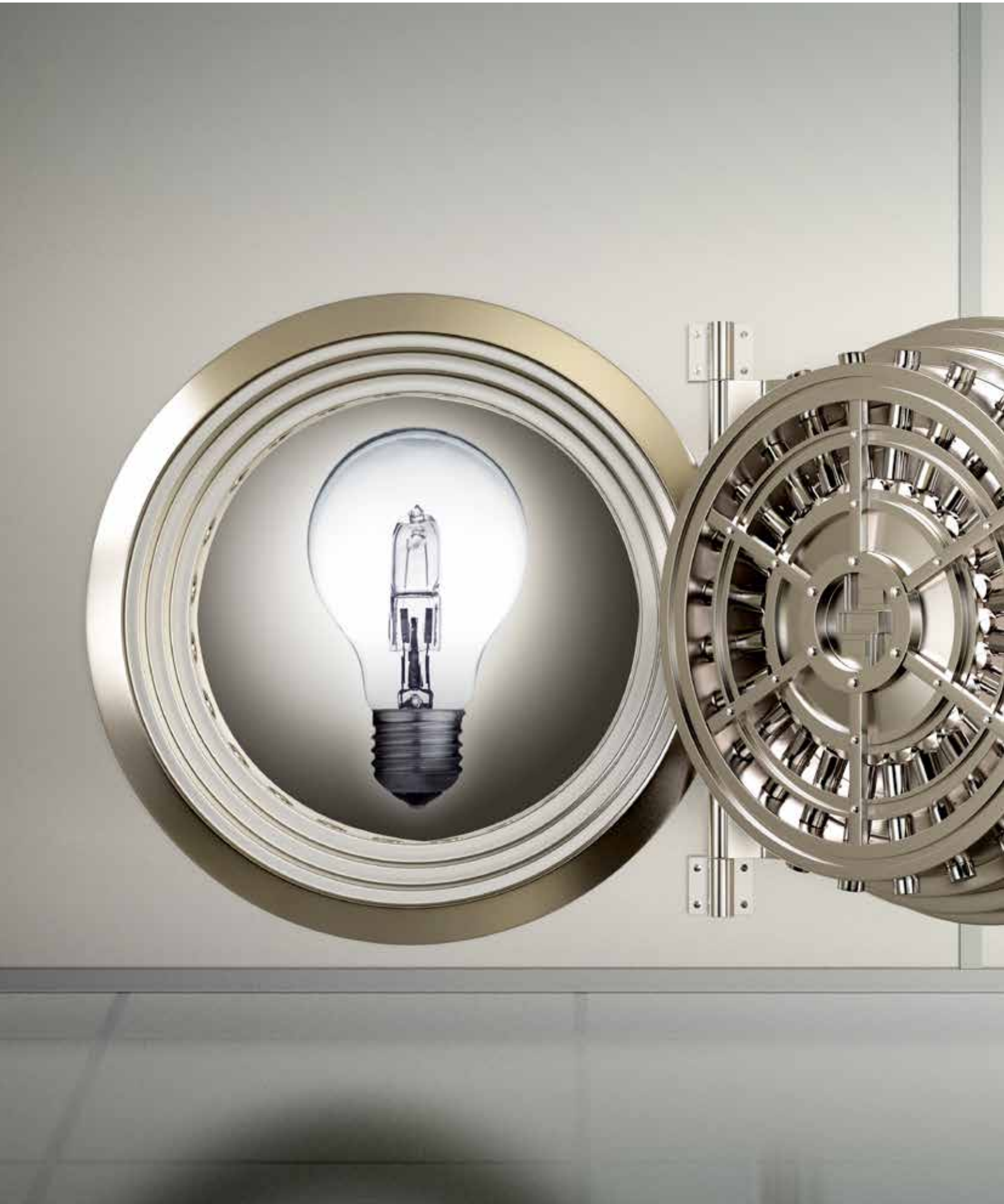


Assurances  
Entreprises

NOUMÉA : 3, rue Sébastopol - Tél. 27 42 63  
KOUTIO : 28, rue T. Monod - Tél. 46.44.01

[courrier@poema.nc](mailto:courrier@poema.nc)  
[www.poema-assurances.com](http://www.poema-assurances.com)

**Poe-ma**  
insurances



# La propriété intellectuelle : un outil au service de la stratégie d'entreprise

La propriété intellectuelle est aujourd'hui un sujet de préoccupation pour de nombreuses entreprises locales. C'est un véritable outil de protection du patrimoine des entreprises et des créateurs : une invention, une marque, un logo, un dessin, un modèle ou une création littéraire ou artistique. Dans un contexte économique concurrentiel, et de plus en plus ouvert aux marchés extérieurs, il est fondamental pour l'ensemble du tissu entrepreneurial calédonien de prendre en compte ces problématiques et de les intégrer dans leur stratégie globale.

Les droits de propriété intellectuelle protègent les intérêts des créateurs en leur conférant des droits sur leurs œuvres. En offrant des solutions de protection à l'échelle internationale, la propriété intellectuelle contribue au développement économique d'une entreprise et à son expansion sur les marchés. Le territoire est un véritable terreau d'innovation, mais les porteurs de projet et les entrepreneurs calédoniens ont besoin de conseils et de relais dans un domaine qui leur semble parfois abstrait. C'est pourquoi l'Adecal Technopole en partenariat avec le cabinet de conseil en propriété industrielle Aquinov, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat et la Chambre d'agriculture ont mis en place, du 10 au 16 mars, une opération d'information et de formation sur la propriété intellectuelle.

### Les enjeux de la propriété intellectuelle

À l'heure où les évolutions technologiques sont permanentes, protéger une innovation est une évidence pour certains et apparaît complexe à d'autres. En Nouvelle-Calédonie, les entreprises et les porteurs de projet prennent progressivement conscience de la nécessité de protéger leurs inventions, marques ou créations, sur le plan local et à l'international, pour pouvoir se développer mais aussi lutter contre la contrefaçon.

« Il est essentiel de considérer la propriété intellectuelle comme un outil tant pour les pays, que pour les industriels, les artistes et pour tous les créateurs en général. Elle sert l'innovation, le progrès technique et permet de faire évoluer un pays » indique Bernard Pouchucq du cabinet Aquinov. En effet, on constate une corrélation entre le nombre de brevets déposés par pays et le degré d'innovation. La Chine, par exemple, est le premier déposant de brevets au monde alors que la France ne dépose pas autant de brevets qu'elle le devrait au regard de son développement. Protéger l'innovation donne confiance aux investisseurs et aux futurs clients d'une société. Posséder un portefeuille de brevets ou de marques contribue à enrichir le capital immatériel d'une entreprise et peut constituer une source de revenus tangibles (cessions de brevets, licences d'exploitation...). Facteur de reconnaissance, la propriété intellectuelle est un moyen sûr de valoriser une création auprès des partenaires et d'asseoir sa notoriété auprès des clients de l'entreprise.

### Le dépôt de brevet : incontournable et propre à chaque pays

Les formalités administratives liées au dépôt de brevet, qui attribue de fait un monopole « positif » à l'invention, représentent un coût pour les entreprises de l'ordre de plusieurs



## QU'EST CE QUE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ?

### LES ŒUVRES DE L'ESPRIT

#### La propriété industrielle

- Les brevets d'invention
- Les marques
- Les dessins et modèles industriels
- Les indications géographiques

#### La propriété littéraire et artistique

- Le droit d'auteur
- Les droits voisins (connexes)



dizaines, voire des centaines de milliers de francs, ne serait-ce que pour accéder à la première étape du dépôt de demande. Toutefois, le dépôt de brevet peut être en partie financé dans le cadre d'aides tel que le dispositif CASE de la province Sud (aide aux investissements immatériels). Ces frais peuvent être plus faciles à intégrer dans un budget annuel pour des entreprises installées que pour des inventeurs indépendants. Thierry Suviri, de la société Aedes System, est l'inventeur d'un procédé de transformation de caoutchouc en mousse permettant de détruire les gîtes larvaires en milieu urbain. En 2013, il décide de contacter un cabinet spécialisé dans la propriété industrielle et de déposer son premier brevet. « Dans le cas d'une invention comme celle-ci, le dépôt de brevet est obligatoire. Dès que nous avons mis au point un procédé qui fonctionnait, nous avons eu peur de nous faire voler l'idée ! » indique l'entrepreneur. Il regrette cependant la longueur de la démarche et surtout son coût, élevé pour une structure comme la sienne. « Il faut compter trois ou quatre ans pour obtenir un brevet, ce qui n'empêche pas l'invention d'être protégée dès la première étape du

processus. L'obtention du brevet n'est pas garantie, même lorsque l'on va au bout de la procédure. De plus, il faut absolument être conscient des montants engagés. Le prix du brevet déposé en Métropole est déjà élevé, mais il ne faut pas oublier les frais liés aux dépôts en Europe et dans le monde. Dans le cas de mon invention, nous avons déposé des brevets dans de nombreux pays et dû verser deux millions de francs par pays » précise Thierry Suviri. Le recours au brevet reste cependant incontournable pour trouver des investisseurs. « Pour nos prospects, le brevet est un gage de sérieux et de sécurité - il assure un monopole de 20 ans sur le produit breveté - qui va nous permettre de commercialiser notre procédé », conclut Thierry Suviri.

Bernard Balet, de la société Aqualone, a créé un système innovant et autonome de contrôle de l'eau qui permet l'irrigation des plantes selon un réel besoin des sols et du climat. En 2005, l'inventeur décide de breveter son invention afin de protéger son produit et pour qu'il ne soit pas appropriable par un tiers. Son conseil en propriété industrielle lui propose rapidement une protection de 18 mois sur l'ensemble des pays de l'OMC par un dépôt PCT (Traité de coopération sur les brevets). Au delà de cette période, Bernard Balet décide de valider localement son brevet en Australie, aux États-Unis et en Europe. « C'est réellement à partir de là que le brevet devient coûteux. Il faut faire une demande par pays et certains pays d'Europe imposent encore une traduction dans leur langue locale, ce qui engendre des frais importants. Il vaut mieux être sûr de l'aboutissement commercial de son projet et des ouvertures possibles avant de se lancer à l'international » souligne Bernard Balet. Aujourd'hui le premier brevet d'Aqualone est en vigueur dans les pays choisis et pour lesquels l'entreprise continue de payer des annuités de maintien en vigueur. Bernard Balet a par ailleurs déposé récemment trois nouveaux brevets concernant des améliorations de son projet initial. « Dans le cadre d'Aqualone, le dépôt de brevet a été essentiel pour trouver des investisseurs et des partenaires à l'international » souligne le chef d'entreprise, pour qui le brevet est une donnée incontournable dans la stratégie de son entreprise.

**« Le dépôt de brevet a été essentiel pour trouver des investisseurs et des partenaires à l'international. »**

**Bernard Balet**





Thierry Suviri et Christophe Put, les créateurs d'Aedes System.

### Le dépôt de marque pour créer de la valeur

La société Sopac, spécialisée dans la commercialisation de la crevette bleue de Nouvelle-Calédonie, a fait le choix quant à elle de protéger ses marques dès le lancement de son activité. « Nous avons déposé toutes nos marques à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) ainsi que dans les différents pays où nous exportons nos produits » indique Hélène Artufel, directrice adjointe de la Sopac. L'entreprise est notamment réputée pour ses crevettes Obsiblu de une qualité mondialement reconnue. « Nous tenons absolument à ce que le produit soit associé directement à son nom de marque ». En plus de ce dernier, la Sopac a également fait protéger le graphisme de la marque en déposant le logo et l'accroche liés à Obsiblu. « La protection est ancrée dans notre stratégie globale d'entreprise et nous paraît essentielle, surtout lorsque l'on parle de produits haut de gamme. C'est un gage de sérieux vis-à-vis de nos partenaires à l'international » précise Hélène Artufel.

### La propriété intellectuelle en Nouvelle-Calédonie... et ailleurs

Il existe aujourd'hui une base de données avec plus de 90 millions de brevets déposés à travers le monde. L'OMPI (Organisation mon-

diale de la propriété intellectuelle) est en charge de centraliser les éléments administratifs et légaux liés à ces brevets. Ensuite, chaque pays dispose de son propre organisme pour piloter l'application des règles de droit. En Métropole comme en Nouvelle-Calédonie, c'est l'INPI qui sert de référent pour toutes les entreprises et les particuliers qui souhaitent protéger une invention. Il s'agit d'un organisme d'enregistrement et non de conseil. En matière de conseil, les entreprises doivent se diriger vers des cabinets spécialisés en propriété intellectuelle, selon le secteur d'activité concerné.

Avant de déposer un brevet auprès de l'INPI, l'inventeur ou l'industriel doit pouvoir répondre aux questions suivantes : la solution

technique répond-elle à un problème technique ? Est-elle susceptible d'application industrielle ? Est-elle nouvelle ? N'a-t-elle jamais été dévoilée publiquement ? Y a-t-il activité inventive ? Si le projet répond par l'affirmative à ces premières conditions du dépôt de brevet, les experts travaillent à la vérification et à la validation des différents éléments techniques liés au brevet. Dès l'instant où une demande de brevet a été déposée à l'INPI, une invention est protégée, même si le brevet n'est délivré que plus tard. Au sens de la propriété industrielle, le brevet protège une invention technique, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une nouvelle solution technique à un problème technique donné.

### QUID DES DROITS D'AUTEUR ?

Les artistes calédoniens sont protégés par la Sacenc (Société des auteurs compositeurs éditeurs de Nouvelle-Calédonie). Cette société de gestion collective a pour but de valoriser le droit d'auteur et de rémunérer les artistes adhérents. À la différence de la propriété industrielle et des brevets, les œuvres immatérielles sont protégées dès leur création, même si l'œuvre en question est inachevée. Dès lors, l'auteur peut faire valoir ses droits. Dans le cas de la protection d'œuvres comme des compositions musicales, littéraires ou artistiques, il faut distinguer le droit moral des droits d'exploitation. Concrètement, un auteur peut décider de la diffusion de son œuvre et recevoir une contrepartie financière proportionnelle à la diffusion en question.



## INTERNET : UN DANGER POUR LA PROTECTION DES INNOVATIONS ?

« Le développement des nouvelles technologies lié à Internet ne change pas grand chose aux problématiques de la protection des innovations » souligne Bernard Pouchucq. « Au contraire, je dirais qu'il est aujourd'hui plus facile de prouver la contrefaçon et de retrouver le contrefacteur en cas de litige grâce aux nouvelles technologies ». Si Internet apparaît comme un faux problème pour les entreprises, il met en lumière la possibilité de devoir mettre en place une procédure en cas de contrefaçon avérée. « Les procédures de ce type peuvent être très longues. C'est la raison pour laquelle, chez Aquinov, nous préférons convaincre nos clients de s'entendre et de trouver des accords de coopération. En réalité, il y a très peu de vols de création avérés » indique l'expert. Pour la Sacenc, le développement de nouveaux outils de communication met en lumière des problématiques différentes. « À l'ère du numérique, nous devons nous adapter et utiliser aux mieux nos réseaux de sociétés d'auteurs pour être attentifs et vigilants. L'accessibilité de la musique nous ramène inévitablement au contexte de la mondialisation avec ses opportunités et ses désagréments. Et la musique locale n'y échappe pas ! Le streaming représente aujourd'hui une réelle ouverture pour les artistes, à condition de percevoir une rémunération équitable par rapport à la valeur créée grâce à leurs compositions » souligne le directeur de la Sacenc.

### Des aides locales pour favoriser la protection des innovations

« En 20 ans, 33 brevets ont été déposés en Nouvelle-Calédonie et parmi eux les trois quarts sont tombés dans le domaine public » indique Christophe Carbou du pôle innovation de l'Adecal Technopole. Or, en une année d'existence, la structure a déjà accueilli neuf entreprises innovantes qui ont déposé des brevets pour protéger leurs inventions. « La protection des innovations, jusque-là ignorée sur le territoire, commence à être intégrée par les entrepreneurs. Ces inventions ayant vocation à adresser un marché mondial, le brevet est une étape indispensable pour valoriser un produit auprès de partenaires internationaux » précise-t-il. Afin d'accompagner au mieux les entreprises dans ces démarches, l'Adecal Technopole les sensibilise et les forme aux problématiques liées à la propriété industrielle. « Nous dispensons un premier niveau de conseil avant d'orienter les sociétés concernées vers des cabinets spécialisés. Nous considérons la protection et la valorisation des inventions comme fondamentales et ayant un impact réel et direct sur la vie d'une entreprise » précise Christophe Carbou. En plus de l'accompagnement personnalisé réalisé par des conseillers formés sur le sujet, l'Adecal Technopole propose des fonds d'aide à l'innovation qui peuvent servir à financer le coût du brevet. La Nouvelle-Calédonie travaille ainsi à faciliter l'innovation pour pousser ses créateurs à développer de nouvelles inventions et à s'ouvrir sur le marché international.

### Les recours en cas de litige

Dans le cadre de la propriété industrielle, si l'invention est protégée, le recours est possible. En cas de contrefaçon par exemple, l'inventeur peut mettre en route des procédures juridiques avec pour défenseur une équipe constituée d'un conseil en propriété industrielle et d'un avocat spécialisé. Si aucune démarche liée au dépôt de brevet ou de marque n'a été effectuée, alors le titulaire ne peut pas prouver la paternité de son invention et n'a donc aucun recours juridique possible. Concernant les droits d'auteur, un artiste doit pouvoir prouver la paternité de son œuvre en cas de plagiat. « Actuellement nous voyons surtout des cas de litiges lors de transformations d'œuvres. Lorsqu'il y a plagiat ce peut être parfois involontaire ! » précise Évariste Wayaridri. D'où la nécessité pour l'organisme de travailler en collaboration avec la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) en Métropole, pour l'enregistrement des œuvres et la vérification du caractère original des créations.



## PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE : INFORMEZ-VOUS

À l'heure actuelle, la Nouvelle-Calédonie ne dispose pas d'une structure de service public de proximité telle que l'INPI, ni de compétences privées de conseil en propriété industrielle.

Dans ce contexte, l'Adecal Technopole a fait intervenir sur le territoire Bernard Pouchucq, du cabinet Aquinov, pour ses besoins propres et pour les entreprises innovantes qu'elle accompagne.

Par ailleurs, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat et la Chambre d'agriculture ont mis en place, toujours avec le concours de Bernard Pouchucq, une formation de leurs conseillers clientèle, axée sur les fondamentaux de la propriété industrielle et l'étude de cas pratiques. Ceci afin de leur permettre de délivrer un premier niveau de conseil aux entreprises et aux porteurs de projet.

Bernard Pouchucq et Évariste Wayaridri ont également animé pour la CCI un rendez-vous de l'économie spécial propriété intellectuelle qui a rencontré un grand succès. L'occasion pour les entrepreneurs d'échanger avec ces experts et d'aborder avec eux des cas pratiques issus de leur expérience.

« Nous avons mis en place cette opération sur le thème de la propriété intellectuelle afin de répondre à un besoin récurrent des entrepreneurs et porteurs de projet calédoniens d'information et de solutions dans ce domaine » conclut Valérie Maton, responsable tourisme, commerce extérieur et innovation à la CCI. « Nous les invitons à se rapprocher de nos conseillers qui les informeront et les orienteront vers les structures adéquates. »

### Contact :

CCI

Tél. 24 40 74 / conseil@cci.nc

www.cci.nc

 CCI de Nouvelle-Calédonie



NOUVELLE-CALÉDONIE

Acteur de l'innovation et de la valorisation durable des écosystèmes marins et terrestres

PÔLE INNOVATION

Accélérateur de croissance économique par l'innovation



PÔLE MARIN

PÔLE TERRESTRE

Immeuble Centre Sud - 1 bis rue Berthelot - BP 2384 - 98846 NOUMÉA CEDEX - Tél. +687 24 90 77 - www.technopole.nc



# NC Finances

Spécialiste en Girardin Industriel depuis 1991

Les cabinets de défiscalisation  
**Pacifique Investissements**  
et **La Defisc.Nc** ont fusionné  
pour mieux vous servir

## NC Finances

Centre commercial Belle-Vie - 224, rue J. Iéakawé - PK6  
BP 30575 - 98895 Nouméa Cedex - Tél. : 44 22 53 - Fax : 44 22 54  
contact@nc-finances.fr



# La fibre optique se déploie sur le territoire

**D'ici 2022, l'OPT aura migré l'ensemble des quelques 70 000 abonnés du réseau cuivre vers la fibre optique. À la clé, un débit Internet de 50 Mb/s. Pour les entreprises, l'accès au très haut débit fixe permettra le développement de nouveaux services liés à l'économie numérique.**

**D**estiné à pourvoir aux besoins d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie et à contribuer aux objectifs du Plan stratégique pour l'économie numérique (PSEN) mis en place par le gouvernement, le programme très haut débit fixe (THD Fixe) inscrit au Plan OPT2017 s'engage à migrer, d'ici 2022, les quelques 70 000 abonnés du réseau cuivre vers le réseau fibre optique. À la clé, un débit Internet de 50 Mb/s ! Coût de l'investissement : 9 milliards de francs déclinés sur huit ans, l'OPT prenant à sa charge l'ensemble des équipements et des installations. L'objectif ? Proposer un débit identique pour tous. Les premiers travaux de déploiement de la fibre optique ont débuté mi 2015. Sur le terrain, les techniciens s'affairent afin de remplacer progressivement l'intégralité du réseau cuivre existant par de la fibre optique. « Pour cela, l'OPT se sert au maximum de ses infrastructures existantes, lignes souterraines ou aériennes, afin de maîtriser les coûts » explique Laurent Mingoual, directeur du projet déploiement fibre.

### Réduire les zones blanches

Plusieurs zones pilotes situées sur les communes de Nouméa (Kaméré, Haut-Magenta et Portes de Fer), Mont-Dore (sud et Plum), Dumbéa (Nakutakoin, Katiramona, Monts

Koghis, Nondoué), Koné (Paiamboué) et Bourail (la Roche Percée, Gouaro Deva et Poé) bénéficient déjà du très haut débit. Une seconde vague de déploiement a débuté en mars, suivant le plan initial. Sont concernées : Doniambo, la zone industrielle de Païta, Pointe de l'Artillerie, Saint-Michel (Mont-Dore), Magenta aéroport, le Vallon-Dore et le Kiosque (haut de la place des Cocotiers). D'ici fin 2016, 5 000 abonnés au minimum devraient être raccordés. « Un planning de zones prioritaires à migrer a été instauré en adéquation avec les enjeux de l'aménagement du territoire », indique Laurent Mingoual. Trois critères majeurs ont été pris en compte : les caractéristiques démographiques (nombre et type d'abonnés), les caractéristiques techniques de la zone (éligibilité au débit actuel ADSL, priorité des communes, zones blanches ou isolées) ainsi que les projets immobiliers et institutionnels en cours et ceux à venir.

### Une nouvelle façon de travailler

Ce chantier d'envergure se traduit sur le terrain par la présence d'entreprises locales dont Fibrelec, Cegelec, Urania, Colson, qui déploient la fibre optique sur le domaine public et s'occupent de certains raccordements jusqu'à l'abonné, sur le Grand Nouméa et Koné, venant

ainsi compléter l'intervention des équipes de l'OPT. S'il est aujourd'hui difficile de chiffrer son impact, la construction et l'entretien du réseau optique devraient toucher un bon nombre de sous-traitants. Pour les entreprises, l'accès au THD Fixe offrira, à terme, de nouvelles perspectives leur permettant d'être encore plus compétitives. « On peut d'ores et déjà envisager le développement de nouveaux services liés à l'économie numérique tels que le télé-travail, la télé-médecine, l'e-learning (formation à distance) ou encore la domotique », souligne-t-on à l'OPT.



Les premiers travaux de déploiement de la fibre optique ont débuté mi 2015.

## DE NOUVELLES OFFRES POUR LES ENTREPRISES

Au 1<sup>er</sup> mars 2016, l'OPT a fait évoluer sa gamme de Liaisons Celeris Ethernet (LCE) destinée aux entreprises, baissant ses tarifs de 20 à 30 %. Ceci afin d'aider les entreprises calédoniennes dans le développement de leurs nouveaux projets et accompagner la croissance économique du territoire. Parmi les mesures prises en leur faveur, on retiendra : une baisse de 45 % des frais de mise en service, la diminution des frais de montée en débit pour accompagner l'accroissement des usages, la forfaitisation des abonnements LCE en intra cité (liaisons spécialisées sur une même commune) et inter cités (liaisons spécialisées sur différentes communes, quel que soit leur éloignement entre elles) afin de réduire la « fracture géographique », la simplification de la grille des débits ainsi qu'un assouplissement des contrats d'engagement réduits de 24 à 12 mois, assortis de conditions de résiliation plus avantageuses.



## Création de site Internet

**Vous avez des attentes,  
nous avons l'expérience**

Plus de 12 ans d'expérience  
et plus de 250 projets web  
déjà réalisés !



## Webmarketing

**Au plus près de vos clients,  
communiquiez en ligne :**

meteo.nc, 1012.nc, facebook,  
google, youtube, lemonde.fr,  
lequipe.fr, ...



## Applications mobiles

**Optez pour une relation connectée à  
vos clients**

Une dizaine d'applications mobiles  
réalisées par nos équipes.  
Venez les découvrir sur notre site !

TEL: 26.20.69

| [www.skazy.nc](http://www.skazy.nc)

| [commercial@skazy.nc](mailto:commercial@skazy.nc)

Ayez une longueur d'avance avec L@goon

**PASSEZ À LA FIBRE**



**INSCRIVEZ-VOUS !**

[www.lagoon.nc](http://www.lagoon.nc)



# Charte Chantier vert : de plus en plus d'adhésion

2015 a vu une belle avancée dans l'application des bonnes pratiques sur les chantiers : gestion des déchets et des eaux, stockage des produits dangereux... Non seulement les acteurs du BTP jouent le jeu mais ils sont force de proposition.

Initiée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en 2009, puis pilotée par la CCI depuis 2013, la charte Chantier vert a pour objectif d'améliorer les comportements sur les chantiers afin de diminuer les nuisances qui en découlent. Depuis son lancement, 126 chantiers dont 22 accompagnés par la Chambre consulaire, se sont engagés dans cette démarche environnementale. Selon Laure Massé, conseillère en environnement à la CCI, « la charte se met en place. L'an dernier, nous avons renforcé nos visites de contrôle ainsi que le suivi des chantiers et nous avons pu constater que les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises jouaient vraiment le jeu. »

### La gestion des déchets

C'est l'une des bonnes pratiques relevées le plus couramment. Sur les chantiers, une zone de tri est aménagée avec des bennes identifiées par des pictogrammes. En général, on retrouve 4 niveaux de tri : déchets inertes, déchets dangereux, métaux et autres déchets non dangereux (bois, carton, tube PVC, etc.). Certains chantiers réalisent le tri des déchets dangereux en séparant les bombes aérosols des emballages souillés. Autre point positif : la traçabilité. « Grâce aux bordereaux de suivi des déchets, les entreprises ont une visibilité réelle des tonnages de



Une zone de tri des déchets signalisée sur le chantier de construction du lycée du Mont-Dore.

déchets et des coûts associés à leur gestion. Pour la CCI, c'est le gage de pouvoir réaliser des ratios (tonne de déchets par m<sup>2</sup> construit). Quant à l'entreprise, cela lui permettra d'affiner ses propositions pour ses futures réponses aux appels d'offres. »

### Limiter les pollutions

Le stockage des produits dangereux dans des bacs de rétention fonctionne aussi très bien. Ces derniers permettent, en cas de fuite ou lorsqu'un ouvrier se sert d'un tel produit, d'éviter un déversement sur le sol. Les consciences évoluent ! Pour preuve : les bassins de décantation des laitances de béton se multiplient sur les chantiers, de même que la présence de kit anti-pollution dans les engins de terrassement. Laure Massé observe également une meilleure gestion des eaux avec la mise en place de

bassins de décantation pour les eaux de ruissellement, « une précaution importante dans le cadre d'un aménagement ».

### Miser sur la sensibilisation

Autre initiative, l'installation d'une « voie de décrochage relevée » sur plusieurs chantiers afin d'éviter de salir la voie publique et de dégager trop de poussière par temps sec, « une mesure prise en direction des riverains ». « Enfin, le suivi en interne s'est nettement amélioré. Non seulement les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises sont impliqués mais ils sont force de proposition », note la conseillère de la CCI.

Dans le souci de sensibiliser les entreprises, les personnes en formation continue et initiale, et de manière générale tous ceux qui souhaitent en savoir plus, un film sur la charte Chantier vert vient d'être réalisé. Il se compose d'une animation 3D et de témoignages d'acteurs du BTP et aborde cinq thématiques : prévenir les polluants, limiter les rejets polluants, la gestion des déchets, gérer les consommations et les nuisances au voisinage. Il est disponible sur le site : [www.chantiervert.nc](http://www.chantiervert.nc)

## UN CONFORT POUR LES OUVRIERS

Quatre bennes à déchets (inertes, ferreux, industriels et dangereux), un bac de décantation des laitances « pour éviter de polluer la terre » et une zone identifiée pour le nettoyage des peintures par décantation assortie de trois bacs de rinçage... Joseph Cales, conducteur de travaux pour l'entreprise TECBAT, qui est intervenue sur le chantier de construction de la médiathèque à Kaméré, ne s'en cache pas, c'est la première fois qu'il décline la charte Chantier vert sur une telle envergure. Ce conducteur de travaux reconnaît « avoir eu, de fait, un chantier plus propre avec à la clé plus de confort pour les ouvriers mais aussi pour les riverains. »

### Contact

CCI-Développement durable  
Tél. : 24 31 15 - [environnement@cci.nc](mailto:environnement@cci.nc)

**axiome**

Bac de rétention et absorbant



Equipement de Protection Individuelle



Poubelles et cageots plastique



Tapis caoutchouc et joints



Excellente aptitude au collage

**axiome**

Tél. 27 27 69 | Fax : 24 19 59

Commercial : 76 11 54

axiome@axiome.nc | www.axiome.nc

22 Rue Réaumur Ducos

Du lundi au vendredi 7 h à 12 h et 13 h à 17 h le samedi de 8 h à 11 h

# CITROËN VOUS OFFRE LA SÉRIGRAPHIE DE VOTRE VÉHICULE UTILITAIRE



Une gamme **incontournable** sur le territoire.  
**150 000 XPF** de sérigraphie **offerte\*** !



## CITROËN BERLINGO

### + LES POINTS FORTS

- Jusqu'à 890 Kg  
CHARGE UTILE
- Jusqu'à 1,25m  
HAUTEUR UTILE
- Jusqu'à 4,1m<sup>3</sup>  
VOLUME UTILE
- Jusqu'à 3,25m  
LONGUEUR UTILE

- Jusqu'à 3 places avant
- Une large porte latérale coulissante
- Des portes arrières battantes asymétriques
- Un espace central avant libéré
- La Connecting Box
- Des consommations et émissions de CO<sub>2</sub> records
- Protection sous moteur

CRÉATIVE TECHNOLOGIE

\* Offre réservée aux professionnels à l'achat d'un véhicule utilitaire Citroën valable jusqu'au 31 mai 2016 dans la limite d'une sérigraphie d'une valeur de 150 000 XPF maximum. En partenariat avec Serical. COUP D'OUËST

**ALMAMETO**  
AUTOMOBILES Tél. : 41 40 70

Bourail - Profil pacifique : 46 52 50 / Koumac - YC Locations : 99 08 30  
Poindimié - Parkauto : 77 66 29 / Koné - NC Motors : 46 61 61



# Devis et facture : tout ce qu'il faut savoir

Établir un devis complet et descriptif puis restituer au client une facture en bonne et due forme sont deux opérations distinctes. Il est essentiel de différencier le devis d'une facture car le premier précède une transaction afin que la deuxième la suive.

## Qu'est ce qu'un devis ?

C'est un document écrit par lequel un fournisseur ou un prestataire de services propose un prix pour un bien ou un service. Le devis est le principal support de la négociation commerciale. Il permet à un particulier ou à une société de comparer les prix et les prestations fournies par différentes entreprises. Il intervient avant la prestation, donc avant la facturation. Sa délivrance avant l'achat du produit ou l'exécution de la prestation de service est obligatoire, à la demande du consommateur ou dès lors que le montant estimé à l'exécution des travaux est supérieur à 20 000 francs. Elle est conseillée lorsqu'elle concerne des produits et des services complexes ou personnalisés.

## Le devis est-il un engagement ?

Dès lors qu'il est accepté et signé par les deux parties, le devis a valeur de contrat.

À ce titre, il engage fermement le professionnel de manière très précise en ce qui concerne l'étendue des travaux ou des produits, leur coût, les délais prévus, etc. À contrario, le consommateur n'est pas obligé de confier l'exécution des travaux au professionnel qui a établi le devis. Enfin, le devis n'engage le client qu'à compter du moment où il a exprimé sa volonté de faire exécuter les travaux par une signature apposée au bas du devis avec la mention « devis reçu avant l'exécution des travaux ».

## Quelles sont les mentions obligatoires qui doivent y figurer ?

- La mention « devis » ou « proposition de prix », son numéro et son caractère payant ou gratuit.
- Le nom du prestataire ou la raison sociale de l'entreprise, son adresse et son numéro de Ridet.
- La date de rédaction du devis et

les dates et lieux d'exécution de la prestation.

- Le nom ou la raison sociale du client, sauf opposition de celui-ci.
- Le décompte détaillé, en quantité et en prix unitaire, de chaque prestation, matières et produits nécessaires à l'opération prévue : dénomination, prix unitaire et désignation de l'unité à laquelle il s'applique (notamment heure de main-d'œuvre, mètre linéaire ou mètre carré) et la quantité prévue.
- La somme à payer HT et TTC en chiffres et en lettres, le taux et le montant de la TSS (5%).
- La durée de validité de l'offre qui permet au consommateur de réfléchir. Passée cette date, l'offre initiale est considérée comme caduque.
- Les frais de déplacement, le cas échéant.
- La durée maximale que prendra l'intervention à compter de la commande.

Attention : le devis doit être établi en deux exemplaires minimum.

## Que se passe-t-il en cas de dépassement du devis ?

S'il en est de la responsabilité de l'entrepreneur, celui-ci doit en assurer le surplus. S'il existe des éléments et suppléments de prix non maîtrisables, ils doivent figurer lors de l'établissement du devis. Le professionnel doit en informer le consommateur et établir un avenant au devis initial.

**Les originaux ou les copies des factures doivent être conservés pendant un an à partir de la vente ou de la prestation de service.**



## Quel est son coût ?

Dans les cas où le devis est obligatoire, il doit être gratuit mais il l'est généralement en raison de son caractère commercial. Néanmoins, il peut être payant en cas de déplacement et/ou d'études approfondies. Dans ce cas, le professionnel doit obligatoirement informer le client du prix à payer avant l'établissement du devis.

## Qu'est-ce qu'une facture ?

Il s'agit d'un document de nature commerciale et comptable, établi par une structure juridique (société, association, entrepreneur individuel, etc.) représentant la preuve des conditions des achats et des ventes de produits, de marchandises ou de services rendus (nature, quantité, poids, qualité, prix, modalités et échéance de paiement, etc.). Pour le fournisseur, il s'agit d'une créance qui résulte de la vente d'un bien ou d'un service vers son client, lequel bénéficie de l'objet de la vente. Elle doit être délivrée par le fournisseur dès la réalisation de la vente ou de la prestation de services.

## Dans quel cas est-elle obligatoire ?

- Pour toute prestation de service ou toute vente de marchandise entre professionnels.
- Pour une vente de marchandise d'un professionnel à un particulier si ce dernier la demande ou en cas de vente à distance (sinon un ticket de caisse suffit).
- Pour toute prestation de services du consommateur supérieur à 5 000 francs TTC ou inférieure, à la seule demande expresse du client.

## À quoi sert-elle ?

La facture a plusieurs fonctions :

- juridique : elle constitue la preuve juridique de la réalité de la prestation rendue ou de la marchandise vendue et constate le droit de créance du vendeur,
- commerciale : elle détaille les conditions de négociation de la vente entre

## DEVIS OU PRO-FORMA : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Alors que le devis concerne principalement la prestation de service et plus généralement l'exécution de travaux, la pro-forma s'établit davantage pour la vente de marchandises. Elle fait office de devis, en ce qu'elle permet de définir précisément les conditions d'achat d'un produit, et intervient également avant la facture.

le fournisseur et son client, dont la somme à régler,

- comptable : elle sert de justificatif comptable nécessaire à l'établissement des comptes annuels,
- fiscale : elle fait office de support à l'exercice des droits sur la TSS et au contrôle de l'impôt.

## Quelles mentions sont obligatoires ?

L'identité du vendeur ou du prestataire :

- nom, adresse et numéro de Ridet,
- l'identité de l'acheteur : nom et adresse,
- la date de la vente ou de la prestation de service,
- la quantité,
- la dénomination précise du bien ou de la prestation de service,
- le prix unitaire des produits et marchandises vendus,
- le prix unitaire HT,
- la numérotation de la facture,
- le décompte détaillé de chaque prestation et produit fournis,
- le taux de TSS,
- la somme totale à payer HT et TTC,
- la date ou le délai de paiement,
- les taux de pénalité de retard (s'il y en a).

## Comment doit-on les numéroter ?

La numérotation des factures est représentée par un numéro unique basé sur une séquence chronologique continue, sans rupture. Elle peut être établie selon des séries distinctes avec un système de numérotation propre à chaque série, si les conditions d'exercice le justifient (plusieurs sites de facturation, différentes

catégories de clients, sous-traitance de facturation, etc.). Il est possible d'émettre des factures utilisant un préfixe par année (20YY-XX) ou par année et mois (20YY-MM-JJ), ce qui facilite l'archivage.

## Comment peut-elle être réglée ?

- Par chèque.
- En espèces à hauteur de 119 300 francs. Au-delà, c'est interdit.
- Par virement bancaire.
- Par lettre de change ou effet de commerce.

## Que se passe-t-il en cas d'annulation ou de rectification ?

Dans le cas d'une erreur ou d'une remise accordée après son émission, une facture peut être annulée ou rectifiée. En revanche, elle ne peut être supprimée : la numérotation chronologique permet de vérifier qu'il n'y a pas de rupture dans les séquences numériques. En cas d'annulation ou de rectification de la facture initiale, le vendeur ou le prestataire de service doit adresser à son client soit une nouvelle facture établie en remplacement de la précédente, faisant référence à la facture annulée, soit une note d'avoir, notamment en cas de remise accordée à posteriori, faisant référence à la facture initiale.

## Contacts :

CCI  
Tél. : 24 40 74  
conseil@cci.nc  
www.cci.nc





BESOIN DE DÉVELOPPER OU D'INSTALLER VOTRE ACTIVITÉ ?

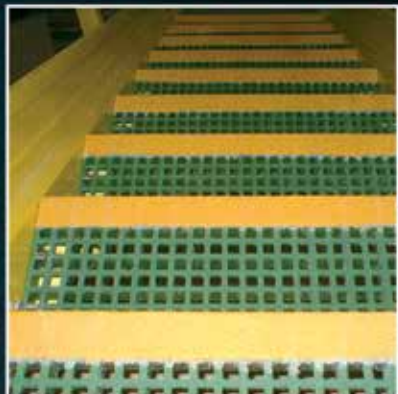
TERRAINS D'ACTIVITÉS À VENDRE À PARTIR DE **10 MILLIONS.**

  Renseignements 46 70 10 [www.dumbeasurmer.nc](http://www.dumbeasurmer.nc)

PARC D'ACTIVITÉS PANDA  
**Dumbéa sur mer**  
nouvelle ville, nouvelle vie

# CP COMPOSITES

## CAILLEBOTIS ET PROFILES POLYESTER

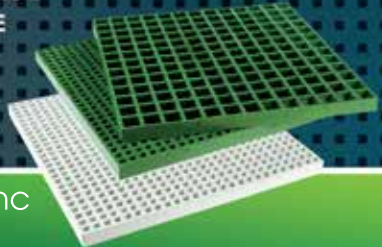


SOLUTION ANTICORROSION - RESISTANCE MECANIQUE  
ISOLANT ELECTRIQUE, THERMIQUE ET PHONIQUE  
LEGERETE ET FACILITE DE MONTAGE



UN CONCEPT INNOVANT

Tél. 46 64 69 / 79 61 32 ■ [contact@cpcomposites.nc](mailto:contact@cpcomposites.nc)  
Zone d'activité Panda - Dumbéa sur Mer



# Le management par objectifs : amplificateur de performances !

**Chefs d'entreprise, comment augmenter la motivation de vos collaborateurs tout en améliorant les performances de votre entreprise ? En vous appuyant sur le management par objectifs ! Explications.**

Le management par objectifs - adopté par de nombreuses entreprises à travers le monde - consiste pour les managers à définir des objectifs dans la réalisation d'une stratégie globale d'entreprise. À partir de cet objectif, réaliste et accessible, le salarié et son manager établissent un plan d'action pour l'atteindre. Le projet sera régulièrement suivi et les résultats analysés afin d'apprendre du travail effectué. À la fin du projet, le manager vérifiera que les objectifs définis ont bien été réalisés. « *L'intérêt principal de cette méthode est qu'elle donne du sens à l'action. L'individu doit comprendre ce qui lui est demandé pour remplir correctement ses missions et rester motivé au quotidien* » indique Fabrice Boulay, spécialiste en ressources humaines et formateur professionnel. Dans un premier temps, le manager doit donc s'approprier la stratégie globale de l'entreprise pour la traduire en langage opérationnel à ses collaborateurs. Cette stratégie est ensuite transposée en objectifs individuels, réalisables et mesurables.

### Les clés de la réussite et de la performance

Le management par objectifs s'appuie essentiellement sur des tableaux de bord du pilotage de la performance qui permettent à la fois un suivi et un accompagnement des collaborateurs, mais également un contrôle des résultats obtenus. « *À chaque niveau hiérarchique, les responsables sont tenus de rendre des comptes. Le contrôle est donc indispensable et peut même être source de motivation s'il est présenté correctement. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le manque ou l'absence de contrôle est très dévalorisant pour le salarié.* » À noter qu'un objectif n'est pas nécessairement lié à une récompense mais bien plus à une forme de reconnaissance. Le salarié recherche avant tout la considération de ses collègues et de sa hiérarchie. « *Un salarié, quel que soit son statut, a besoin de se sentir traité comme un être humain avant tout et non comme*

*un outil de production. Pour cela, les gestes de base sont importants au quotidien : un "bonjour" le matin, connaître le nom de ses collaborateurs, connaître leurs besoins et leurs attentes,...* » souligne Fabrice Boulay. Dans cet esprit, un des rôles essentiels du manager est la délégation. « *Le fait de déléguer certaines tâches ou missions permet la responsabilisation de l'individu dans l'exécution et, de fait, d'accroître sa motivation et son implication dans l'entreprise. Il existe de nombreux freins psychologiques à la délégation. Certains managers ont par exemple peur de ne plus être utiles si on les prive de certaines tâches. En réalité, un manager qui sait déléguer et qui va transmettre ses compétences et ses connaissances apportera au contraire une plus-value à sa société* » indique le formateur.

« *Le management par objectifs est de plus en plus recherché dans les entreprises calédoniennes car les dirigeants y voient un outil d'aide à la performance et à la montée en compétences dans un contexte économique parfois difficile* » conclut Fabrice Boulay.



## LE MANAGEMENT PAR OBJECTIFS

### Public

Tout manager

### Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- traduire de façon concrète la stratégie de l'entreprise,
- formaliser des objectifs adaptés,
- identifier et utiliser efficacement des indicateurs,
- contrôler les résultats,
- construire des plans d'action,
- savoir préparer une délégation.

### Contenu

La stratégie d'entreprise.  
La fixation des objectifs aux collaborateurs.  
Les tableaux de bord du pilotage de la formation.  
Le contrôle des résultats.  
Les plans d'action.  
La délégation.

### Durée de la formation

14 heures

### Dates

Nous consulter

### Contact

CCI

Tél. : 24 31 35

[fcpc@cci.nc](mailto:fcpc@cci.nc) / [www.cci.nc](http://www.cci.nc)

Pour en savoir plus sur l'offre de services CCI, consultez notre site internet ou contactez nos conseillers.



## STATUT DES GENS DE MER

Une loi du pays est venue porter statut des gens de mer. Elle modifie en ce sens le chapitre III du titre I<sup>er</sup> du livre VI du Code du travail de la Nouvelle-Calédonie par le libellé suivant :

### « Chapitre III : Gens de mer

Pour l'application de ce chapitre, est considéré comme :

- marin, toute personne, identifiée par l'autorité maritime comme marin professionnel, qui contracte un engagement maritime en vue d'occuper à bord d'un navire un emploi relatif à son exploitation,
- gens de mer, tout marin ou toute autre personne exerçant une activité professionnelle salariée à bord d'un navire pour le compte de l'armateur ou de tout autre employeur. Les personnes qui interviennent de manière occasionnelle et pour une courte durée à bord d'un navire ne sont pas considérées comme gens de mer.»

LP n°2016-5 du 11 février 2016  
JONC n°9248 du 18/02/2016



## DÉDUCTIBILITÉ DES FRAIS DE SIÈGE

Une loi du pays a prévu que les entreprises ayant leur siège social ou leur direction effective en dehors de la Nouvelle-Calédonie peuvent déduire du montant de leur bénéfice imposable, la quote-part des frais généraux supportés au lieu du siège social ou de la direction, afférente aux activités exercées en Nouvelle-Calédonie, dans la limite de 5 % du montant des services extérieurs (Voir le CCI info de février 2016)

Cette nouvelle règle s'applique aux exercices clos à compter du 30 décembre 2015 et aux frais et charges de toute nature (...) à l'exception toutefois de ceux afférents :

- aux achats de marchandises, matières premières et fournitures,
- aux autres charges directes de production, y compris la mise à disposition de personnel lorsque ce dernier est directement affecté à la production,
- aux charges financières.

Le montant des services extérieurs d'une entreprise auquel il est fait référence s'entend du total des montants qui lui sont facturés relevant des rubriques énumérées en annexe I de l'arrêté 2016-379/GNC du 2 mars 2016.

Les entreprises devront joindre à leur déclaration de résultat un relevé des frais généraux ainsi qu'un état de détermination du montant déductible selon le modèle figurant en annexe 2 de l'arrêté suscité.

Arrêté n°2016-379/GNC du 02/03/16  
JONC n°9254 du 10/03/16

## TAXE CONJONCTURELLE POUR LA PROTECTION DE LA PRODUCTION LOCALE ET TAXE DE SOUTIEN AUX PRODUCTIONS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

La liste des marchandises soumises à la taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires (TSPA) et à la taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL), ainsi que les taux qui leur sont applicables, a été fixée et figure en annexe des délibérations n°102 du 14 janvier 2016 et n°94 du 30 décembre 2015.

Délibération n°94 du 30/12/15  
Délibération n°102 du 14/01/16  
JONC n°9241 du 26/01/2016



## STRATÉGIE TERRITORIALE DE L'INNOVATION

Le gouvernement a décidé de faire de l'innovation une composante clé de son nouveau modèle de développement économique, il a alors adopté la Stratégie territoriale de l'innovation annexée à l'arrêté n°2016-051/GNC du 05 janvier 2016.

Arrêté n°2016-051/GNC du 05/01/16  
JONC n°9238 du 14/01/2016

## CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Une délibération institue le chapitre I<sup>er</sup> du Titre I<sup>er</sup> du livre III de la partie I de la partie réglementaire du Code de la santé publique de la Nouvelle-Calédonie, et concerne la pratique du tatouage par effraction cutanée, le perçage corporel et le maquillage permanent. La délibération entrera en vigueur au premier jour du 6<sup>e</sup> mois suivant la date de publication au journal officiel.

Délibération n°100 du 7 janvier 2016  
JONC n°9239 du 19/01/16



## BANQUE-OPT

Au vu du rapport de présentation présenté en séance, le Conseil d'administration a approuvé la mise en œuvre du programme « Transformation OPT Banque » décliné autour de ses 6 chantiers prioritaires :

- améliorer la connaissance client,
- renforcer le dispositif de contrôle interne,
- faire de l'agence un lieu de commercialité,
- améliorer la rentabilité des services financiers,
- mettre en place la démarche qualité avec les processus prioritaires et préparer l'OPT-NC à la comptabilité bancaire,
- mettre en place la dynamique des ressources humaines.

Délibération n°02/2016 du 01/03/16  
JONC n°9255 du 15/03/16

## TAUX DE L'USURE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

### PRÊTS AUX PERSONNES MORALES

(hors activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole, ou professionnelle non commerciale)

- Prêts pour achat ou vente à tempérament .....	7,27 %
- Prêts à taux variable d'une durée supérieure à 2 ans .....	2,83 %
- Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 2 ans .....	3,36 %
- Découverts en compte .....	13,43 %
- Autres prêts d'une durée inférieure ou égale à 2 ans .....	2,56 %

### PRÊTS AUX PERSONNES PHYSIQUES ET PERSONNES MORALES

- Découverts en compte .....	13,43 %
------------------------------	---------

### PRÊTS AUX PARTICULIERS

#### Prêts immobiliers

- Prêts à taux fixe .....	3,96 %
- Prêts à taux variable .....	3,64 %
- Prêts relais .....	4,25 %

#### Autres prêts

- Prêts inférieurs ou égaux à 357 995 XPF .....	19,99 %
- Prêts entre 357 995 XPF et 715 990 XPF .....	13,25 %
- Prêts supérieurs à 715 990 XPF .....	7,61 %

### INTÉRÊT LÉGAL

Vos factures ne sont pas réglées à temps et vous envisagez de réclamer des intérêts de retard ? Deux solutions... :

- Vous avez prévu dans vos conditions de paiement un intérêt conventionnel que vous réclamez après mise en demeure de payer.
- Vous n'avez rien prévu et vous devez appliquer l'intérêt légal, toujours après mise en demeure de payer.

	2015		2016	
	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre
Personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels	4,06 %	4,29 %	4,54 %	-
Autres cas	0,93 %	0,99 %	1,01 %	-

### TAUX DE BASE BANCAIRE

TBB moyen pondéré : 6,60 %

Source : Institut d'émission d'outre-mer

## IRL, INDICE DE RÉVISION DES LOYERS D'HABITATION



Créé en 2007, cet indice est venu remplacer le BT21 uniquement dans le cadre des loyers d'habitation. À compter du 11 octobre 2012, pour les baux conclus ou renouvelés après le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les loyers des locaux à usage d'habitation peuvent être revalorisés suivant l'indice de révision des loyers, dans la limite maximale de 2% par an, conformément à la délibération n°152 du 28 septembre 2011 relative à la révision du prix des loyers. IRL (Base 100 en décembre 2006).

IRL janvier : 120,30 / IRL février : 120,34\*

- Pour tout renseignement, contactez la Direction des affaires économiques : tél. 23 22 50 – dae@gouv.nc

## INDICE ET TAUX

- Prix février 2016	105,80 %
- Prix février 2016 hors tabac	104,89 %
- Inflation 2016 hors tabac	- 0,5 %
- Inflation générale (des 12 derniers mois)	+ 0,7 %

### SALAIRE MINIMUM GARANTI \* (DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2015)

- SMG horaire	904,81 F
- SMG mensuel	152 912 F

### SALAIRE MINIMUM AGRICOLE (DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2015)

- SMAG horaire	769,09 F
- SMAG mensuel	129 977 F

\* Sous réserve de la convention collective de l'accord professionnel de branche.

## FEUILLE DE PAIE

### LES PLAFONDS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015

- Plafond Cafat	354 900 F
- Plafond maladie Cafat / Ruamm	
- Tranche 1	498 300 F
- Tranche 2 (de 498 301 F CFP)	5152 900 F
- Plafond FSH (fonds social de l'habitat) Délibération modifiée n° 210 du 30.10.1992 – Article 2	299 500 F
- Plafond Formation professionnelle	354 900 F
Articles Lp 720-1 à 720-5 et R 720-3 du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie	
- Plafond Sécurité Sociale	384 009 F
- CCS non plafonnée	

Pour toute information complémentaire, contactez la Cafat : Tél. 25 58 00

## ÉVOLUTION DU BT21

	2014	2015	2016
Janvier	101,50	101,34	102,24
Février	101,52	101,50	102,18*
Mars	101,49	101,27	
Avril	101,40	101,32	
Mai	101,49	102,11	
Juin	101,53	102,18	
Juillet	101,63	102,20	
Août	101,60	102,04	
Septembre	101,52	101,90	
Octobre	101,43	101,99	
Novembre	101,40	101,98	
Décembre	101,41	101,85	

Attention, index BT21 rénové (voir [www.isee.nc](http://www.isee.nc) ou contactez le Centre d'informations économiques de la CCI pour plus de renseignements - Tél. 24 31 20 - [doc@cci.nc](mailto:doc@cci.nc)).  
Base 100 : décembre 2012.

\* = Indice provisoire.



## Les paiements en espèce plafonnés à 119 300 Francs CFP



Si un client vous tend une somme en liquide supérieur à 119 300 F CPF, vous serez dans l'obligation de décliner son paiement.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le décret n° 2015-741 du 24 juin 2015 abaisse le plafond de paiement en espèce de 357 995 F CFP à 119 300 F CFP.

Ce nouveau seuil concerne les transactions entre un particulier et un professionnel (par exemple en cas d'achat à un commerçant mais aussi en cas de paiement à un prestataire de service, un artisan ou un entrepreneur) et les transactions entre deux professionnels.

L'objectif de cette mesure est de limiter la part des transactions anonymes dans l'économie, qui peuvent correspondre à des actions de fraude, de blanchiment voire de financement du terrorisme.

## Je mets à bail mon local commercial, puis-je prévoir que la clause d'indexation du bail ne puisse être révisée qu'à la hausse ?

Dans un contrat de bail commercial, il est possible de faire varier le montant du loyer par le biais d'une révision légale (triennale) ou dite conventionnelle. Lorsque cette révision est conventionnelle, elle fait le plus souvent référence à l'indice du BT21 qui peut faire moduler le montant du loyer initial à la hausse comme à la baisse. On parle de clause d'échelle mobile.

La Cour de cassation considère qu'est nulle une clause d'indexation qui exclut la réciprocity de la variation et stipule que le loyer

ne peut être révisé qu'à la hausse. Cette clause ayant la particularité d'être stipulée uniquement à la hausse « fausse le jeu normal d'une clause dite d'échelle mobile » dont le propre est de varier à la hausse ou à la baisse. De ce fait la rédaction d'une telle clause est réputée nulle dans son entier.

## Dois-je systématiquement organiser une visite médicale de reprise après l'absence d'un salarié ?



Il appartient à l'employeur de vérifier si ses salariés ou futurs salariés sont à jour de leur aptitude et de prendre les rendez-vous auprès du SMIT (Service médical interentreprises du travail).

Dès lors, le salarié bénéficie d'un examen médical de reprise par le médecin du travail :

- après une absence pour cause de maladie professionnelle,
- après une absence supérieure à 15 jours des suites d'un accident du travail,
- après un congé de maternité,
- après une absence de plus de 30 jours pour cause de maladie ou accident non professionnel,
- en cas d'absences répétées pour raison de santé.

Cet examen a lieu lors de la reprise du travail et au plus tard dans un délai de huit jours.

Le manquement de l'employeur à son obligation de faire passer la visite médicale de reprise dans ce délai cause nécessairement au salarié un préjudice qui se résout en dommages et intérêts.

## Pour en savoir plus :

**CCI Informations juridiques**  
Tél. 24 31 32 / [jur@cci.nc](mailto:jur@cci.nc)  
**Centre d'information économique**  
Tél. 24 31 20 / [doc@cci.nc](mailto:doc@cci.nc)  
[www.cci.nc](http://www.cci.nc)

## ÉCHÉANCES

### FISCALES ET SOCIALES

#### 20 avril

**Mutuelle des patentés et des libéraux**  
Paiement de la cotisation de mai 2016 (règlement mensuel).

#### 30 avril

**Dépôt de la déclaration nominative des honoraires**

Cette échéance concerne toutes les personnes physiques ou morales qui versent des honoraires à un professionnel.

**Dépôt de la déclaration nominative des salaires**

Cette échéance concerne toutes les personnes physiques ou morales qui versent des rémunérations à un tiers : traitements, salaires, émoluments, commissions, ristournes...

**Impôt sur le revenu - Déclaration de revenu des professionnels**

Cette échéance s'applique aux professionnels qui déclarent à un régime réel d'imposition.

#### Impôt sur les sociétés

- Dépôt de la liasse fiscale et paiement du solde de l'IS :

date limite de dépôt de la liasse fiscale et paiement du solde de l'IS pour les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés clôturant au 31 décembre.

- Paiement de l'acompte :

date limite du paiement de l'acompte.

#### TSS - Déclaration et paiement

Date limite de dépôt de la déclaration et du paiement pour les professionnels clôturant leur exercice social au 31/03, 30/06, 30/09, 31/12.

#### 10 mai

#### Mutuelle du commerce

Paiement des cotisations pour le mois de mai.



**VOUS CHERCHEZ  
UN EMPLOI, UNE  
FORMATION,  
UNE ACTIVITÉ  
PONCTUELLE ?**



**VOUS VOULEZ  
RECRUTER, CRÉER  
OU DÉVELOPPER  
VOTRE ENTREPRISE,  
VOUS ÊTES PORTEUR  
DE PROJETS ?**



**RENDEZ-VOUS À LA**

**[DEFE]**  
PROVINCE SUD



Où vous trouverez :

des offres d'emplois, des dispositifs d'accompagnement et d'insertion, des mises en relations employés/employeurs, des aides à la création, des soutiens financiers, des conseils.

Tout savoir sur la **[DEFE]** [province-sud.nc/DEFE](http://province-sud.nc/DEFE)



# J.D.B

TOUS TRAVAUX  
D'ASSAINISSEMENT

## ASSAINISSEMENT

- Fosses septiques
- Bacs à graisse
- Débouchage et nettoyage canalisations
- Récupération hydrocarbures
- Gestion des eaux



Tél. 76 26 41 • 42 41 53 • J.D.B ASSAINISSEMENT (Jack BERNANOS) • BP 148 - 98833 VOH



**ACGM**<sup>SARL</sup>  
DEPUIS 1993

## CONSTRUCTEUR DE MAISONS BOIS

Des maisons adaptées à tous les budgets



**Tél. 467 437 – [acgm@mls.nc](mailto:acgm@mls.nc)**

11 rue Sako lot 45 - Yahoué Normandie – BP DCS18 98865 NOUMEA CEDEX, NOUVELLE-CALEDONIE  
RCS Nouméa : 93 B 349 076 – Ridet : 349 076.001

**Intéressé par une reprise d'activité ? La CCI vous offre ses conseils et son accompagnement personnalisé pour faciliter le lancement de votre projet.**  
 Contacter le 24 40 74 / conseil@cci.nc

## COMMERCE

### Armurerie

Fonds de commerce et murs  
 Belle affaire, potentiel de développement  
 Bonne rentabilité  
 Prix : 160 MF / 1340 K€

## SERVICES

### Cabinet d'architecture

Carnet de commandes sur plus de 2 ans  
 Clientèle fidélisée et haut de gamme  
 Prix : 37 MF / 310 K€

### Petite affaire de voilerie

Outil de production parfaitement adapté à l'activité  
 Prix : 12 MF / 101 K€

### Société de déménagement

Forte rentabilité  
 CA entre 100 et 150 MF  
 Prix : 95 MF / 796 K€

### Société de location de voiturette et de 2 roues

Clientèle touristique  
 Très bel emplacement  
 Développement assuré  
 Prix : 23,5 MF / 197 K€

## HÔTELLERIE / RESTAURATION

### Hôtel en province Sud (avec murs)

Très belle affaire  
 Clientèle fidélisée  
 Activité touristique jointe  
 Prix : nous consulter

## LOCAL COMMERCIAL

### À saisir opportunité patrimoniale

Local commercial loué  
 Quartiers suds  
 Prix : nous consulter

En partenariat avec Action Entreprises

[www.action-entreprises.nc](http://www.action-entreprises.nc)

Contact : [actionentreprises@lagoon.nc](mailto:actionentreprises@lagoon.nc) - Tél. : 24 14 41



## NOUVELLE-CALÉDONIE

### Salon Habitat déco

Du 21 au 24 avril  
 Le salon de l'habitat et de la décoration.  
 Maison des artisans  
[www.boutiques-artisanales.com](http://www.boutiques-artisanales.com)  
 Tél. 77 30 90

## MÉTROPOLE

### Foire internationale de Paris / Concours Lépine

Du 29 avril au 8 mai  
 La foire se répartit en 5 secteurs : Maison & habitat, Métiers d'art et cultures du monde et bien-être, Mode et accessoires, Loisirs & vie pratique, Vins & gastronomie. En parallèle à la foire a lieu le Salon international des inventions, créé en 1901 par le préfet Lépine et dont est issu l'actuel concours Lépine.  
 Paris expo - Porte de Versailles  
[www.foire.de.paris.fr](http://www.foire.de.paris.fr)  
[www.concours-lepine.com](http://www.concours-lepine.com)



### Geronhandicapexpo / Hôpital expo / Hit - Health - Hitexpo

Du 24 au 26 mai  
 2 salons professionnels des équipements et solutions pour :  
 • accompagner les personnes en perte d'autonomie,  
 • la gestion et la transformation des établissements de santé.  
 Et, également, le salon professionnel des technologies et systèmes d'information appliqués à la santé.  
 Paris expo - Porte de Versailles  
[www.salons-sante-autonomie.com](http://www.salons-sante-autonomie.com)

## ASIE PACIFIQUE

### Fitness and health expo Sydney

Du 28 au 30 avril  
 Salon australien du fitness.  
 Sydney showground - Olympic park  
[www.fitnessexpo.com.au](http://www.fitnessexpo.com.au)

### Designbuild Australia

Du 4 au 6 mai  
 Salon des matériaux et technologies de construction pour le bâtiment résidentiel, commercial et industriel.  
 Melbourne exhibition & convention center  
[www.designbuildexpo.com.au](http://www.designbuildexpo.com.au)



### Hong Kong gifts & premium fair

Du 27 au 30 avril  
 Salon du cadeau promotionnel.  
 Hong Kong convention & exhibition center  
[www.hktdc.com](http://www.hktdc.com)

### Korea mat 2016

Du 26 au 29 avril  
 Salon des équipements de logistique et manutention.  
 Kintex - Korea international exhibition center  
 Séoul - Corée du Sud  
[www.koreamat.org](http://www.koreamat.org)

### Intermold

Du 20 au 23 avril  
 Exposition internationale des modèles, des moules et du traitement des métaux.  
 Intex - Osaka / Japon  
[www.intermold.jp](http://www.intermold.jp)



### Retail world Asia

Du 20 au 21 avril  
 Salon des technologies pour le commerce de détail.  
 Suntec Singapore - Singapour  
[www.terrapin.com](http://www.terrapin.com)

Les dates des salons sont mentionnées sous réserve.  
 N'hésitez pas à contacter les organisateurs ou à consulter les sites Internet pour obtenir tous les renseignements pratiques.



## 2016, ANNÉE DE LA CRISE ?

Chiffres qui affolent, chiffres qui consolent... Le magazine **VKP Infos** consacre son dossier de février/mars aux paramètres qui en 2016 font douter les agents économiques et à ceux qui pourraient au contraire les encourager à rester confiants dans le développement du territoire. « Il faut trouver les bons projets, ceux qui reposent sur le travail et la compétence, de bonnes idées, une valeur ajoutée réelle et distribuer leurs revenus plus équitablement. » Le magazine est distribué gratuitement en province Nord et disponible dans de nombreux points de dépôt en province Sud.

En consultation au Centre d'information économique de la CCI



## Zoom sur l'économie calédonienne



Deux dossiers sont au sommaire du magazine **Objectif** du mois de mars. Un premier consacré aux logements en défiscalisation fait le point et esquisse des perspectives sur les deux dispositifs que sont l'AFIOM et l'incitation fiscale pour l'acquisition de logements neufs dans le secteur intermédiaire. Un deuxième fait le focus sur une filière en pleine expansion : l'horticulture. Et comme toujours dans le magazine, des portraits, des arrêts sur image et des interviews. Découvrez Valérie Zaoui, chef d'entreprise et co-présidente du MEDEF-NC.

Disponible chez les dépositaires de presse - 600 F

## TOUT EST QUESTION D'ÉQUILIBRE !

Plus question de choisir entre carrière et vie privée. Aujourd'hui, la réussite n'est plus seulement synonyme d'ascension sociale mais aussi d'accomplissement de soi. Le dossier de **Management** de février vous dit tout sur les stratégies à suivre pour vous épanouir au travail et en dehors ! Vous y lirez, entre autres, le témoignage instructif de Michael Goldman, pionnier du crowdfunding et cofondateur de MyMajorCompany et de Tipee qui sait parfaitement faire rimer valeurs et entrepreneur.

En consultation au Centre d'information économique de la CCI



## Le Méridien Nouméa à l'affiche



Le magazine **Construire** de mars, supplément des *Nouvelles calédoniennes*, consacre son dossier au design des cuisines. Les différentes marques tendance des cuisinistes du territoire y sont présentées. Un reportage photos du Méridien de Nouméa, qui a fait peau neuve après deux ans de travaux, met en avant la splendeur de l'hôtel et le challenge relevé par le cabinet d'architecture Archi 13 en charge des travaux, et les entreprises locales impliquées dans la réalisation de cet immense chantier de rénovation.

## LE LIVRE DU MOIS La régulation d'internet

Regards croisés de droit de la concurrence et de droit de la propriété intellectuelle

Internet est un espace de liberté que le Droit peine à encadrer. Si l'application des règles du monde réel au monde virtuel ne fait pas de doute, elle suscite des enjeux essentiels. La problématique de la régulation d'Internet présente un double aspect institutionnel et substantiel. L'aspect institutionnel est en pleine phase de transition. Eclaté entre diverses institutions (CNIL, ARCEP, CSA, HADOPI,...), la réflexion est menée pour les rapprocher voire tendre vers une gouvernance globale. L'aspect substantiel fait également l'objet de continuel débats. Le droit de la concurrence et le droit de la propriété intellectuelle font partie

de ces matières qui doivent s'adapter à ces évolutions tout en préservant l'essentiel : l'absence d'entrave à la libre concurrence et la préservation de l'exclusivité des droits de propriété intellectuelle. Il s'agit donc de rechercher un équilibre entre liberté et exclusivité sur Internet à partir d'une réflexion croisée menée par des spécialistes de droit de la concurrence et de droit de la propriété intellectuelle autour de deux axes : la concurrence illicite et les pratiques anticoncurrentielles sur Internet.

Par Sylvain Chatry  
Éditions Mare et Martin



# BUROCAL

# DEMENAGE

# ICI

RICOH

LEIM  
Générateur de solutions

ESD



Vers Kaméré

Rue Henri Simonin

Route de la Baie des Dames

Supermarché  
ARIZONA

De Nouméa



# BUROCAL

14, Rue Henri SIMONIN  
ActiCentre - Ducos

**28-52-53**  
**26-34-18**





# VOIR PLUS LOIN... C'est ENCOURAGER LES ENTREPRISES

**Acteur majeur du développement économique de Nouvelle-Calédonie**, la BCI accompagne l'essor des petites, moyennes et grandes entreprises de tous les secteurs, qu'il s'agisse de l'industrie, de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat ou des services... Elle partage son expérience et son savoir-faire avec elles dans une relation de confiance.

**En soutenant les entrepreneurs et l'innovation**, la BCI insufflé à l'économie une dynamique empreinte de cet esprit pionnier et solidaire qui a forgé **l'identité calédonienne**. Par ses engagements et les valeurs qui l'animent, la BCI incarne avec sérénité une vision d'avenir pour, **ensemble, voir plus loin.**

► [www.bci.nc](http://www.bci.nc)

Banque Calédonienne d'Investissement • SAEM au capital de 7,5 milliards XPF  
Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex  
Tél. 25 65 65 - Fax (687) 27 40 35 • RCS Nouméa 56 B 015 479 - Ridet n°0 015 479 001

 **BCI**  
Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN